

Rapport d'Orientations Budgétaires

2024



Hirson, Ville nouvelle

Quartiers 2030



Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Garantir le bien-être de nos concitoyens et l'attractivité d'Hirson

Dans un **contexte international tendu**, marqué, sur le plan politique, par les **conflits en Ukraine et en Palestine**, et sur le plan économique, par le **ralentissement de la croissance**, en 2023, **l'économie française** connaît une **inflation toujours persistante**. Pour les familles les plus modestes, elle est à l'origine de nombreuses **difficultés liées à la baisse de leur pouvoir d'achat**. Depuis la fin de l'année, une **reprise du chômage** est également perceptible.

Malgré cette **conjoncture peu favorable**, la Ville d'Hirson solde, avec **de bons résultats**, l'**exercice budgétaire 2023**.

Forcément ralenti, après un **niveau exceptionnel de 4 357 488 € investis en 2022**, le niveau des **investissements** atteint, malgré tout, **2 567 749 € en 2023**. Pour poursuivre le **Plan Pluriannuel d'Investissement**, lié au programme « **Hirson, Ville nouvelle** », la Municipalité a obtenu, auprès de l'**État**, de la **Région** et du **Département**, pas moins de **1 213 536 € de subventions**. Cette mobilisation permet de **limiter le recours à l'emprunt**. Souscrit, cette année, auprès de la **Banque Postale**, au **taux fixe de 3,93 %**, sur une **durée de 15 ans**, l'**emprunt** s'est, en effet, limité à **750 000 €**. Conformément aux engagements de la Municipalité, la Ville d'Hirson poursuit donc son **désendettement**, avec un **encours de dette** passé de **12 883 920 €** au 31 décembre 2022 à **11 254 568 €** un an plus tard.

En termes de **fonctionnement**, depuis 2022, la Ville doit faire face à une **inflation généralisée des prix**, concernant non seulement sa **facture énergétique**, mais, également, **l'ensemble des achats et fournitures**. Avec des **dépenses de fonctionnement** globalement en évolution de **6,64 %**, et des **recettes** en progression de **5,04 %**, le **résultat prévisionnel 2023** dégage un **excédent de fonctionnement** estimé à **1 343 864 €**, contre **1 622 811 €** en 2022. Néanmoins, globalement, **sections d'investissement et de fonctionnement cumulées**, y compris les **restes à réaliser**, le **résultat net prévisionnel 2023** est estimé à **411 643 €**, contre **336 615 €** en 2022.

Sur cette base, le **budget primitif 2024** prendra en compte la nécessité de **réduire l'écart d'évolution entre les dépenses et les recettes de fonctionnement**, afin de dégager les **marges de manœuvre** nécessaires à la **poursuite du Plan Pluriannuel d'Investissement**. Et ce sans un recours excessif à l'emprunt.

A titre principal, ce **Plan** se concrétisera par la **résorption des friches urbaines et la valorisation des berges de l'Oise**, la poursuite de **l'aménagement du futur Hôtel de ville**, la **requalification de l'avenue Mitterrand**, la **rénovation énergétique des bâtiments municipaux** et de **l'éclairage public**.

Outre ces priorités accordées à la **transition écologique** et à la **requalification urbaine**, la Municipalité poursuivra ses **politiques volontaristes** en matière **éducative, citoyenne, culturelle et sportive**, garantes du **bien-être de nos concitoyens** et de **l'attractivité de la cité hirsonnaise**.

Comme chaque année, à partir de l'analyse de **l'évolution financière des cinq derniers exercices**, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** présente donc, en **dix chapitres**, les **enjeux et les priorités de l'action municipale** à venir.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM_01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Jean-Jacques THOMAS

SOMMAIRE

I - CONTEXTE GÉNÉRAL : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le contexte économique et international et national.....	4
Les principales mesures de la Loi de finances pour 2024.....	4 à 5

II – SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

II - 1 Le budget principal.....	6 à 19
1 - Les principales évolutions constatées en 2023.....	6 à 7
2 - Les grandes masses financières.....	7
3 - Les grands équilibres financiers.....	8 à 9
4 - Le niveau de l'endettement.....	10 à 11
5 - La fiscalité directe.....	11
6 - Les dépenses.....	12 à 14
7 - Les recettes.....	14 à 16
8 - Le financement de l'investissement.....	16
9 - Les ratios.....	17
II – 2 Les budgets annexes.....	17 à 19
1 - Budget de l'eau.....	17 à 18
2 - Budget de l'abattoir.....	18
3 - Budget des locaux industriels et commerciaux.....	19

III – ENJEUX DE L'ACTION MUNICIPALE ET ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

1) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE 19 à 22

Le maintien et la création d'emplois demeurent prioritaires.....	19
La construction de la nouvelle usine du groupe Barat Transport.....	20
L'abattoir municipal : l'engagement de la proximité.....	20
Le développement commercial en centre-ville et en périphérie.....	20 à 21
Le tourisme, facteur de développement.....	21
L'économie solidaire au service de la collectivité.....	22

2) TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 22 à 25

La rénovation énergétique des bâtiments communaux se poursuit.....	22 à 23
La modernisation de l'éclairage public.....	23
Friche industrielle des Acières : l'Établissement Public Foncier attendu.....	24
Forêt communale : maintenir l'effort de régénération.....	24
Eau potable : les enjeux de la nouvelle délégation de service public.....	25

3) TRAVAUX, URBANISME ET CADRE DE VIE 25 à 28

Requalification du centre-ville et aménagement des berges de l'Oise.....	25 à 26
Travaux de voirie : le programme 2024.....	26
Quartier de gare et avenue Mitterrand : la requalification de l'entrée de ville.....	26 à 27
Site de Blangy : la rénovation du belvédère de la cascade.....	27
Plan d'eau de Blangy : la sécurisation nécessaire de la digue.....	27
Fleurissement : passage du jury régional en 2024.....	28

4) LOGEMENT 28 à 30

L'évolution du marché immobilier.....	28
La mise en œuvre effective du permis de louer depuis 1 ^{er} décembre 2023.....	29
Modernisation du parc de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne.....	29 à 30
Aider à la rénovation des logements avec le Programme d'Intérêt Général.....	30

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

5) SERVICES PUBLICS.....	30 à 32
Un nouvel Hôtel de ville pour moderniser les services municipaux.....	30 à 31
Espace France Services : toujours plus de services en centre-ville.....	31
Agence postale communale : une relocalisation sur le quartier de gare.....	32
Maison de santé transfrontalière : faciliter l'accès aux soins.....	32
6) ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE.....	33 à 37
Travaux scolaires : le programme 2024.....	33
Restauration scolaire : malgré l'inflation, maintenir la qualité et l'accessibilité.....	33 à 34
Renouvellement du Projet éducatif de territoire : l'intérêt de l'enfant comme enjeu.....	34
Maison de la Petite Enfance : la fourniture des repas et des couches dès la rentrée 2024.....	34 à 35
Maison de la Parentalité : un projet partagé avec les acteurs éducatifs et sociaux.....	35
Campus connecté : pour la réussite des études supérieures.....	36
Hirson « Ville amie des enfants » : un triple anniversaire en 2024.....	36 à 37
7) ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET VIE SPORTIVE.....	37 à 39
Salle de la Tannerie : une dernière phase de rénovation.....	37
Blangy : réfection du Parcours de santé.....	37
Gymnase Dropsy : la rénovation du terrain multisports.....	38
Office Municipal des Sports : un soutien réaffirmé aux clubs.....	38
Hirson à l'heure des Jeux Olympiques.....	38 à 39
8) ÉQUIPEMENTS CULTURELS, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE.....	39 à 42
Lecture publique : le dynamisme confirmé de la Médiathèque.....	39
Micro-Folie : l'élargissement des publics, au-delà de la frontière.....	39 à 40
Sonhir : adapter le soutien municipal aux besoins.....	40
Conservatoire de musique : un premier « Festival de la Voix ».....	40
Saison culturelle transfrontalière : un territoire et un public élargis.....	41
1944-2024 : Hirson commémore les 80 ans de la Libération.....	41
Hirson : ville ouverte et frontalière.....	41 à 42
Vie associative : un soutien municipal réaffirmé.....	42
9) PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE.....	42 à 44
Prévention de la délinquance : le programme d'actions du CISPD.....	42 à 43
L'augmentation attendue des forces de sécurité.....	43 à 44
Vidéoprotection : poursuivre la sécurisation de l'espace public.....	44
Politique de la ville : Hirson dans le nouveau programme « Engagement Quartiers 2030 ».....	44
10) POLITIQUES CONTRACTUELLES.....	45 à 47
La dynamique du Pacte SAT.....	45 à 46
« Petites Villes de Demain » : l'Opération de Revitalisation du Territoire engagée.....	46
« Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » : un million de subventions régionales mobilisées..	46 à 47

CONTEXTE GÉNÉRAL : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le contexte économique international et national

Une croissance économique en ordre dispersé

En 2023, les **principales économies mondiales** ont évolué en ordre dispersé. L'Europe, dont notamment l'Allemagne, a davantage été **exposée au choc des prix énergétiques**, tandis que **l'économie américaine** a bénéficié, entre autres, d'un **fort soutien budgétaire**. La **croissance chinoise** s'est révélée inférieure aux attentes, avec une **crise de l'immobilier** et un **ralentissement de l'investissement**.

Estimée à **3,1 % en 2023**, la **croissance mondiale** devrait encore ralentir pour s'établir à **2,9 % en 2024**, puis à **3 % en 2025**. En 2023, elle atteint **2,5 % aux États-Unis**, **5,2 % en Chine**, **0,1 % au Royaume Uni**, **0,5 % dans la zone euro**, et **0,9 % en France** (après 2,5 % en 2022 et 6,4 % en 2021). L'Allemagne a connu, quant à elle, une **récession de son PIB de 0,3 %**.

Le reflux des tensions inflationnistes

En octobre 2023, par rapport à 2019, le **cumul de la hausse des prix** s'établit à **20 % aux États-Unis**, **22 % au Royaume-Uni**, **19 % pour la zone euro** dans son ensemble et **16 % en France**.

Toujours sur 2023, le **taux d'inflation** s'est élevé à **2,6 % aux États-Unis**, **6,4 % dans les pays de la zone euro**, **5,9 % en Allemagne** et **4,9 % en France**. À partir du printemps 2024, le reflux de l'inflation devrait se poursuivre en France, aux alentours de **2,5 %**. Après l'énergie, l'inflation pourrait, également, baisser pour l'alimentation et les produits manufacturés, sans forcément que le niveau des prix, lui, diminue.

Une tendance à la reprise du chômage

Sur l'année 2023, le **taux de chômage** s'élève à **3,7 % aux États-Unis**, **6,4 % dans les pays de la zone euro** et **5,8 % en Allemagne**. Hors Mayotte, en France, il atteint **7,5 % de la population active**, dépassant de 0,4 point le niveau de la fin 2022. Avec **2,3 millions de chômeurs**, au sens du Bureau international du travail (BIT), la France, comme ses voisins européens, subit de plein fouet les **effets du resserrement de la politique monétaire**. Depuis plusieurs mois, **l'activité économique stagne**. Au **tarissement des créations d'emplois** lié à la dégradation de la conjoncture vont s'ajouter, dès cette année, les **effets du report progressif de l'âge légal de départ à la retraite**, de 62 ans à 64 ans, qui accroît la population active. Dans ses prévisions de mi-décembre, l'Insee prévoit donc un taux de chômage remontant à **7,6 % au premier trimestre** avant de se stabiliser au printemps. La **Banque de France** l'estime, quant à elle, à **7,6 % en 2024** et à **7,8 % en 2025**.

Les principales mesures de la loi de finances pour 2024

Basés sur une estimation du **taux de croissance à 1,4 %** pour cette année, et donc sur un niveau de **recettes liées à la TVA** adapté en conséquence, les **grands équilibres du budget de l'État** ont dû être révisés, sur la base d'un taux de croissance **limité à 1 %**. Dans le cadre de la loi de finances rectificative, un **décret du 22 février 2024**, acte ainsi la suppression de **0 milliard de crédits**, soit **1,7 % des 586,6 milliards de crédits ouverts par la loi d'orientation de finances de 2024**.

La DGF du bloc communal et les autres concours de l'État préservés

La loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit, malgré tout, une augmentation de la **dotation globale de fonctionnement** de **320 millions d'euros** par rapport à 2023. Cette hausse est répartie entre la **Dotation de Solidarité Urbaine (+ 140 millions d'euros)**, la **Dotation de Solidarité Rurale (+ 150 millions d'euros)** et la **dotation d'intercommunalité (+ 30 millions d'euros)**.

Par ailleurs, le **Fonds de soutien au développement des activités périscolaires**, alloué aux communes appliquant la **semaine de 4 jours et demi**, est maintenu pour l'année 2023-2024. La **dotation de soutien aux aménités rurales** (ex-dotation « biodiversité ») passe de **41,6 millions d'euros** en 2023 à **100 millions** en 2024. La **dotation pour les titres sécurisés** passe, quant à elle, de **52,4 millions d'euros** en 2023 à **100 millions d'euros** en 2024. Pour atténuer la hausse des tarifs d'électricité, le **bouclier tarifaire** est maintenu et l'**amortisseur électricité** est prolongé, néanmoins avec un **seuil de déclenchement** passant de **180 à 250 €/MWh**.

La revalorisation forfaitaire des bases pour 2024

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), depuis 2018, les **valeurs locatives foncières** sont **revalorisées en fonction de l'inflation constatée**, à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé**.

Pour 2024, la **hausse des bases** est, ainsi, fixée par l'État à **3,9 %**.

Le soutien à l'investissement des collectivités territoriales

Créé en 2023, et doté de **2 milliards d'euros**, le « **Fonds vert** » devait, quant à lui, passer cette année à **2,5 milliards d'euros**, dont **1,1 milliard d'euros** de versements envisagés en 2024. Cependant, le **décret du 22 février 2024** le diminue de **500 millions d'euros**.

La **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** s'élève à **1, 046 milliard d'euros** et la **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** à **570 millions d'euros**. Comme en 2023, elles seront fléchées en priorité vers les investissements liés à la **transition écologique**.

Par ailleurs, pour les **collectivités de plus de 3 500 habitants**, la Loi de Finances pour 2024 prévoit que le **compte administratif 2024** devra comporter un **état annexe** intitulé « **impact du budget pour la transition écologique** ».

2ème partie

SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

II -1 LE BUDGET PRINCIPAL

1 – LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONSTATÉES EN 2023

Des dépenses de fonctionnement toujours tributaires de l'inflation

Après une augmentation de **8,52 %** constatée en 2022, les **dépenses réelles de fonctionnement** connaissent, cette année, une **progression moins élevée de 6,64 %**, passant de **11 987 406 €** à **12 783 629 €**. Cette évolution est encore liée au **taux d'inflation persistant en 2023**.

À effectifs pratiquement constants (**244 agents** au 31 décembre 2023 contre **247** au 31 décembre 2022), les **charges de personnel** (chapitre 012) passent néanmoins de **7 160 002 €** à **7 548 405 €**, soit une **évolution de 5,42 %**, principalement liée à la hausse de **1,5 % du point d'indice** des fonctionnaires applicable depuis le **1^{er} juillet 2023**, aux **revalorisations du SMIC de 1,8 %** le **1^{er} janvier** et de **2,2 %** le **1^{er} mai 2023**, ainsi qu'à l'application du **glissement vieillesse technicité (GVT)**.

Après une augmentation de **15,18 %** en 2022, les **charges à caractère général** (chapitre 011) passent de **3 665 541 €** à **4 027 423 €**, soit une augmentation de **9,87 %**. Principalement liée à l'inflation, cette évolution s'explique, notamment, par l'augmentation des **fournitures pour les travaux en régie (+ 52,63 %)**, des **frais d'alimentation pour la restauration scolaire (+17,51 %)**, des **locations mobilières (+ 81,31 %)**, des **primes des contrats d'assurances (+ 18,21 %)**, et des **taxes foncières (+ 35,26 %)** compte tenu de la **revalorisation des bases** et de l'**acquisition de plusieurs immeubles**.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) passent de **745 174 €** à **780 214 €**, soit une progression de **4,70 %**. Elles comprennent les **subventions versées aux associations** qui passent de **500 740 €** à **585 852 €**, compte tenu, notamment, de l'augmentation de la **subvention versée au cinéma Sonhir**, passée de **60 000 €** en 2022 à **110 000 €** en 2023.

Alors qu'elles étaient en **constante diminution depuis 2016**, les **charges financières** (chapitre 66) correspondant aux **intérêts d'emprunt** augmentent légèrement de **2,7 %**, passant de **376 363 €** en 2022 à **386 534 €** en 2023.

Des recettes de fonctionnement en réelle progression

Après une augmentation de **4,94 %** en 2022, les **recettes réelles de fonctionnement** passent, elles, de **13 140 434 €** à **13 803 012 €**, soit **662 578 € de plus** et une augmentation de **5,04 %**.

Le **produit des impôts et taxes** (chapitre 73) progresse globalement de **468 246 € (+ 6,97 %)** et passe de **6 709 588 €** à **7 177 834 €**.

Les dotations de l'État augmentent globalement de 129 877 € (+ 3,65 %). Elles passent de 3 554 636 € en 2022 à 3 684 513 € en 2023. Alors que la dotation forfaitaire demeure presque stable (- 2 196 €, soit - 0,17 %), la Dotation Nationale de Péréquation progresse de 10 983 € (+4,07 %), la Dotation de Solidarité Rurale de 86 181 € (+8 %) et la Dotation de la Solidarité Urbaine de 34 909 € (+ 3,64 %).

Notamment en raison du produit exceptionnel lié à la vente des bois (250 764 €, soit + 74,61 %), les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) passent de 711 795 € en 2022 à 812 083 € en 2023, soit une augmentation de 14,08 %.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) progressent de 8 586 € (+ 3,78 %), passant de 226 855 € à 235 441 €. Les revenus des immeubles, comprenant l'ensemble des loyers perçus, dont celui de Pôle Emploi, passent de 221 550 € à 235 440 €, progressant ainsi de 6,26 %.

Les produits financiers (chapitre 76) demeurent stables avec la perception de l'aide annuelle du Fonds de soutien de l'État pour la sortie des emprunts structurés (187 271 €).

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) augmentent de 30,87 %, passant de 80 746 € à 105 674 €, comprenant, notamment, le remboursement par l'État des petits déjeuners servis dans les écoles maternelles.

2 - LES GRANDES MASSES FINANCIÈRES

2.1 – Les masses budgétaires

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	11 948 618	12 121 629	12 521 980	13 140 434	13 803 012
Dépenses de fonctionnement	10 586 529	10 482 997	11 045 281	11 987 406	12 783 629
Recettes d'investissement	818 911	740 227	1 540 215	1 666 068	2 229 667
Dépenses d'investissement	1 594 905	2 234 508	3 018 138	4 357 488	2 567 749

2.2 - Fonds de roulement et résultat des exercices

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	532 049	1 118 143	1 262 498	1 261 273	-277 119
Résultat de l'exercice	586 095	144 351	-1 224	-1 538 392	681 301
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 109 098	1 209 742	1 261 273	-277 119	404 182

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

2.3 Endettement

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 1er janvier	15 270 841	14 215 473	14 114 699	12 883 920	11 254 568
Ratio de désendettement	10,5 ans	8,9 ans	9,1 ans	10,3 ans	10,5 ans
Emprunt	522 022	289 756	497 124	646 601	750 000

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

3 - LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS

3.1 - Les épargnes

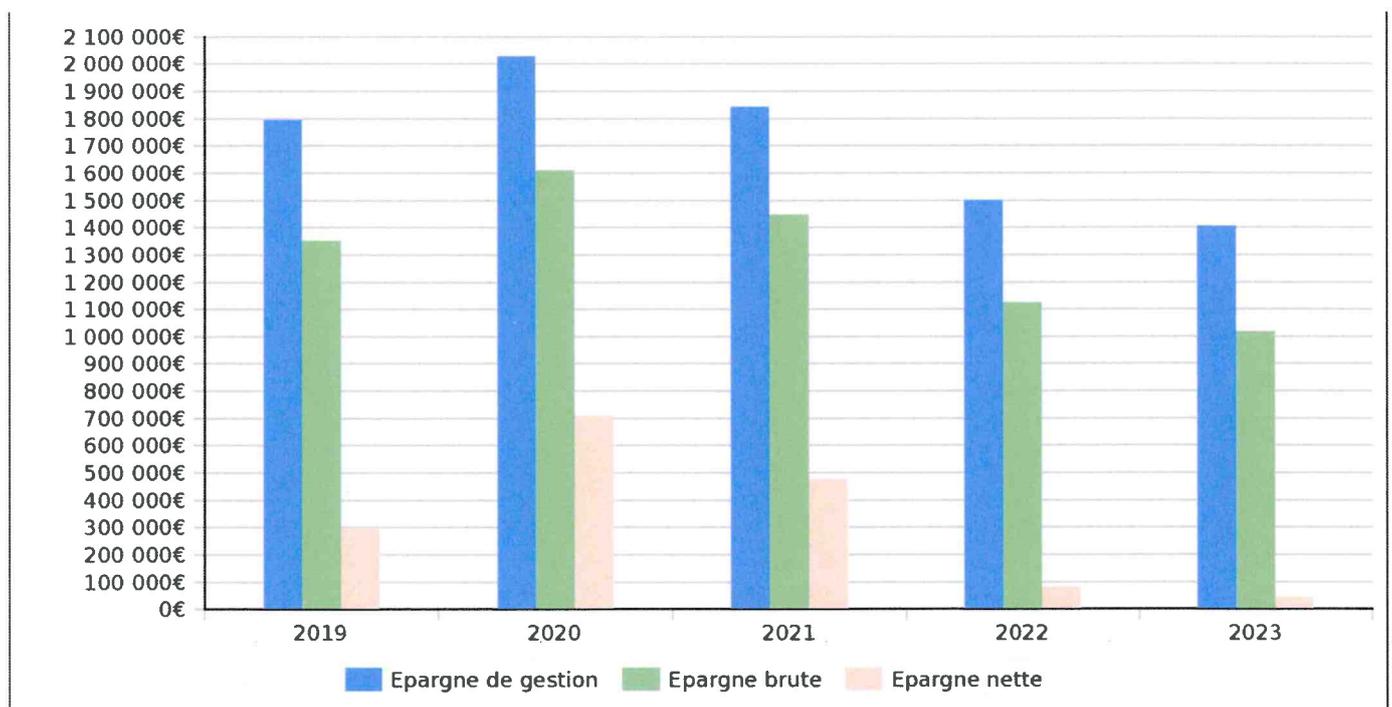
Épargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Épargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Épargne nette = Épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	11 948 618	12 121 629	12 521 980	13 140 434	13 803 012
Épargne de gestion	1 794 909	2 028 362	1 844 109	1 502 391	1 405 417
Épargne brute	1 352 889	1 611 672	1 447 294	1 126 028	1 018 883
Taux d'épargne brute (en %)	11,33 %	13,33 %	11,59 %	8,59 %	7,38 %
Épargne nette	297 521	711 674	478 467	81 164	44 980

Épargnes

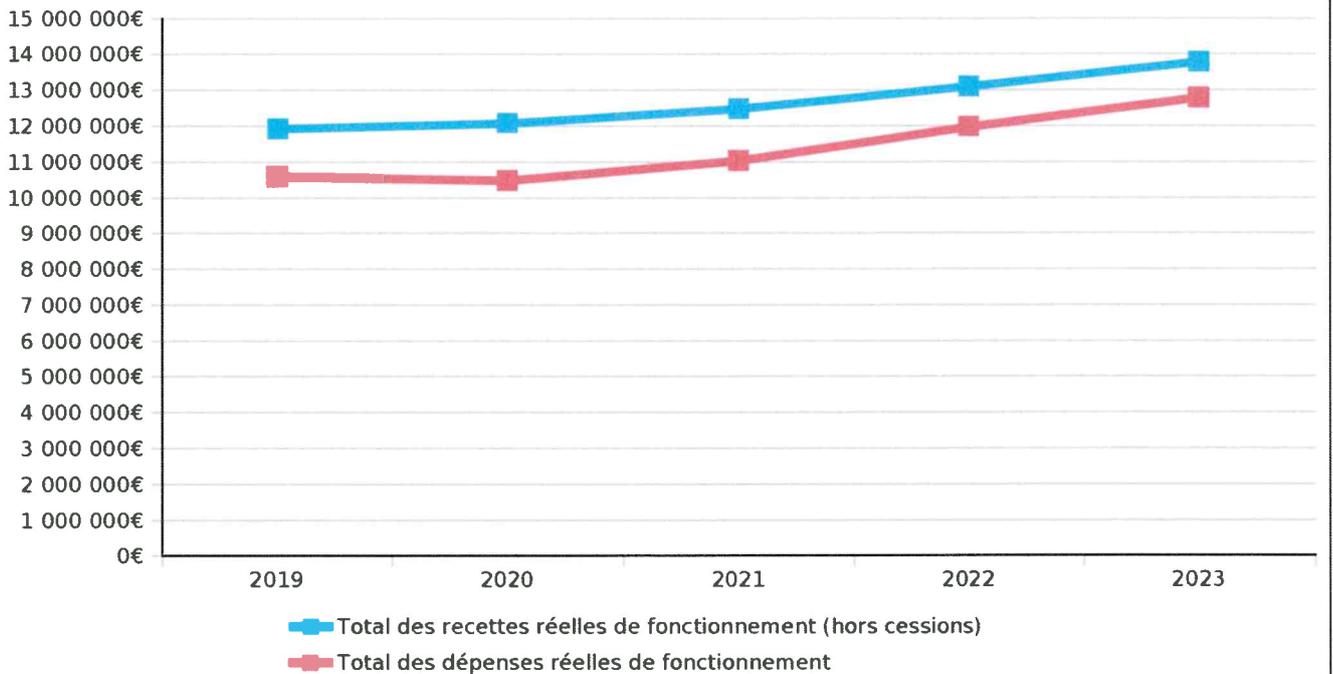


3.2 – Dépenses - recettes

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	11 939 418	12 094 669	12 492 576	13 113 434	13 802 512
Dépenses de fonctionnement	10 586 529	10 482 997	11 045 281	11 987 406	12 783 629

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.

Dépenses – recettes

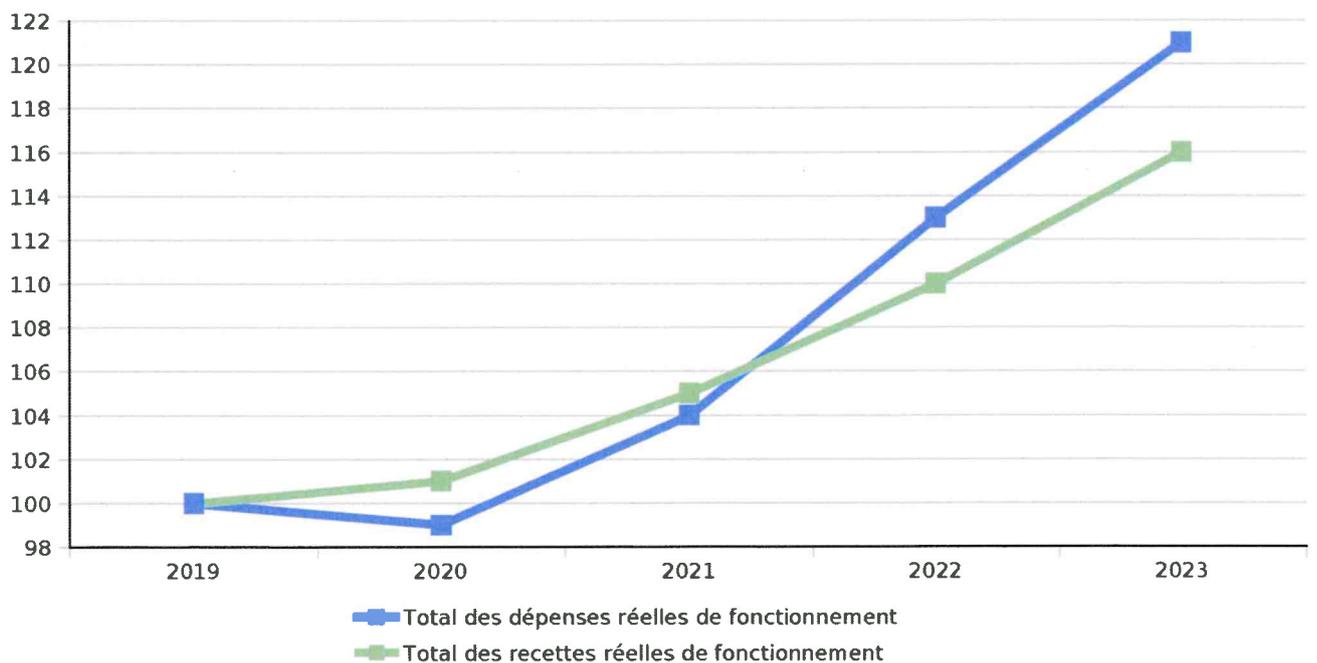


Ce graphique met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

3.3 - Dynamisme des recettes et dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en base 100.

Évolution des dépenses et des recettes

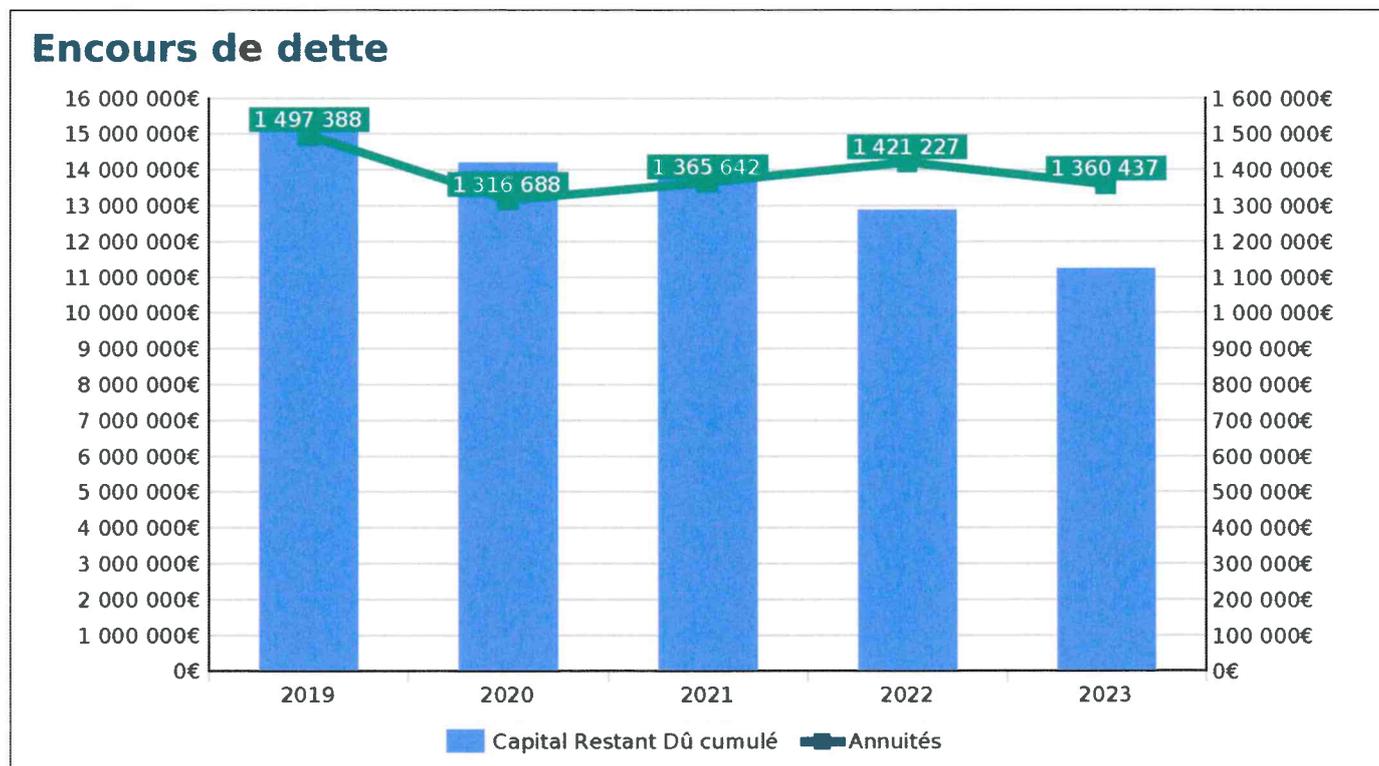


Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

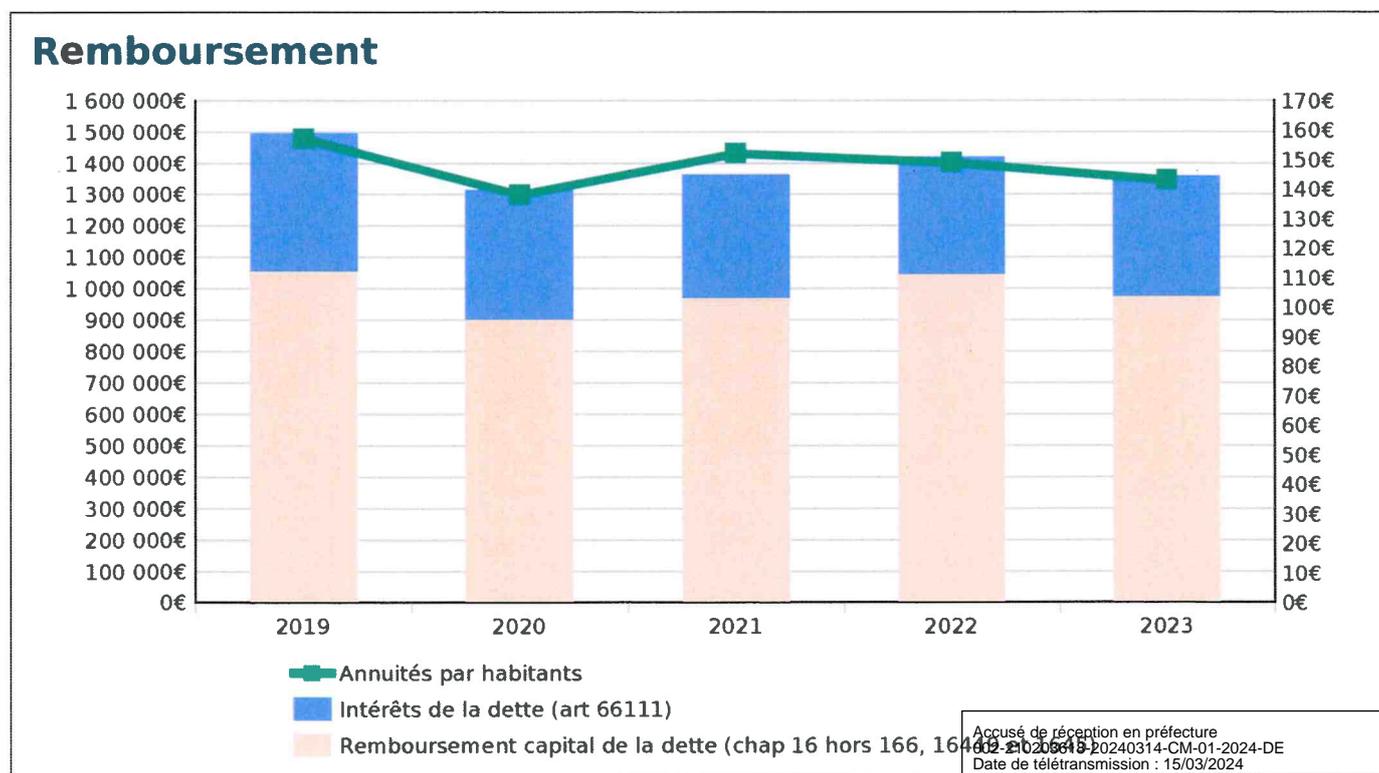
4 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

4.1 - Encours de dette et annuité

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital Restant Dû (au 01/01)	15 270 841	14 215 473	14 114 699	12 883 920	11 254 568
Evolution en %	-3,08 %	-6,91 %	-0,71 %	-8,72 %	-12,65 %
Annuités	1 497 388	1 316 688	1 365 642	1 421 227	1 360 437
Evolution en %	-11,35 %	-12,07 %	3,72 %	4,07 %	-4,28 %



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



Accusé de réception en préfecture
4602-210208618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Les mouvements revolving inscrits au 16449 ne sont pas pris en compte dans l'annuité ainsi que les mouvements au compte 166 et 1645

4.2 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio de désendettement	10,5 ans	8,9 ans	9,1 ans	10,3 ans	10,5 ans

5 - LA FISCALITÉ DIRECTE

5.1 - Les bases fiscales

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH puis THRS	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2019	8 782 139	9 009 879	123 128
2020	8 184 545	9 160 273	124 387
2021	1 111 216	8 720 210	126 332
2022	568 014	9 226 646	130 088
2023	894 637	9 779 401	140 673

Évolution

	Evolution de la base nette TH puis THRS	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2019	0,22 %	1,41 %	3 %
2020	-6,8 %	1,67 %	1,02 %
2021	0	-4,8 %	1,56 %
2022	-48,88 %	5,81 %	2,97 %
2023	57,5 %	5,99 %	8,14 %

5.2 - Les taux et les produits fiscaux

Les taux fiscaux

	Taux de TH et THRS	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2019	20,16 %	31,06 %	74,6 %
2020	20,16 %	31,06 %	74,6 %
2021	20,16 %	62,78 %	74,6 %
2022	20,16 %	62,78 %	74,6 %
2023	20,16 %	62,78 %	74,6 %

Évolution

	Evolution du taux de TH et THRS	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2019	0 %	0 %	0 %
2020	0 %	0 %	0 %
2021	0	102,12 %	0 %
2022	0 %	0 %	0 %
2023	0 %	0 %	0 %

Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 4 625 822 en 2019 et à 5 546 908 en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Produit de la CFE	0	0	0	0	0
Produit de la TH puis THRS	1 770 479	1 650 004	224 021	114 512	180 359
Produit de la TFB	2 798 468	2 845 181	4 595 385	4 832 181	5 120 279
Produit de la TFNB	91 853	92 793	94 244	97 046	104 942
Rôles supplémentaires	-34 978	81 113	21 575	41 179	22 250
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	73 251	119 078
Total des produits	4 625 822	4 669 091	4 935 225	5 058 139	5 546 908

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-DEM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

6 - LES DÉPENSES

6.1 - Les dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 586 529	10 482 997	11 045 281	11 987 406	12 783 629
Evolution en %	3,28 %	-0,98 %	5,36 %	8,53 %	6,64 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6 203 677	6 366 839	6 565 056	7 160 002	7 548 405
Evolution en %	3,18 %	2,63 %	3,11 %	9,06 %	5,42 %
Charges à caractère général (chap 011)	3 060 626	2 869 683	3 182 399	3 665 541	4 027 423
Evolution en %	5,89 %	-6,24 %	10,9 %	15,18 %	9,87 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	62 012	2 126	118 235	84 662	26 445
Evolution en %	0,83 %	-96,57 %	5 461,39 %	-28,4 %	-68,76 %
Subventions versées (art 657)	662 926	617 594	579 147	500 740	585 852
Evolution en %	8,44 %	-6,84 %	-6,23 %	-13,54 %	17 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	153 387	151 000	154 790	159 772	167 917
Evolution en %	-11,96 %	-1,56 %	2,51 %	3,22 %	5,1 %
Intérêts de la dette (art 66111)	442 020	416 690	396 814	376 363	386 534
Evolution en %	-29,82 %	-5,73 %	-4,77 %	-5,15 %	2,7 %
Autres dépenses	459	-297	9 320	-5 888	21 386
Evolution en %	-100,36 %	-164,71 %	-3 238,13 %	-163,17 %	-463,21 %
Atténuation de Produits	1 422	59 362	39 520	46 214	19 667
Evolution en %	0	4 074,54 %	-33,43 %	16,94 %	-57,44 %

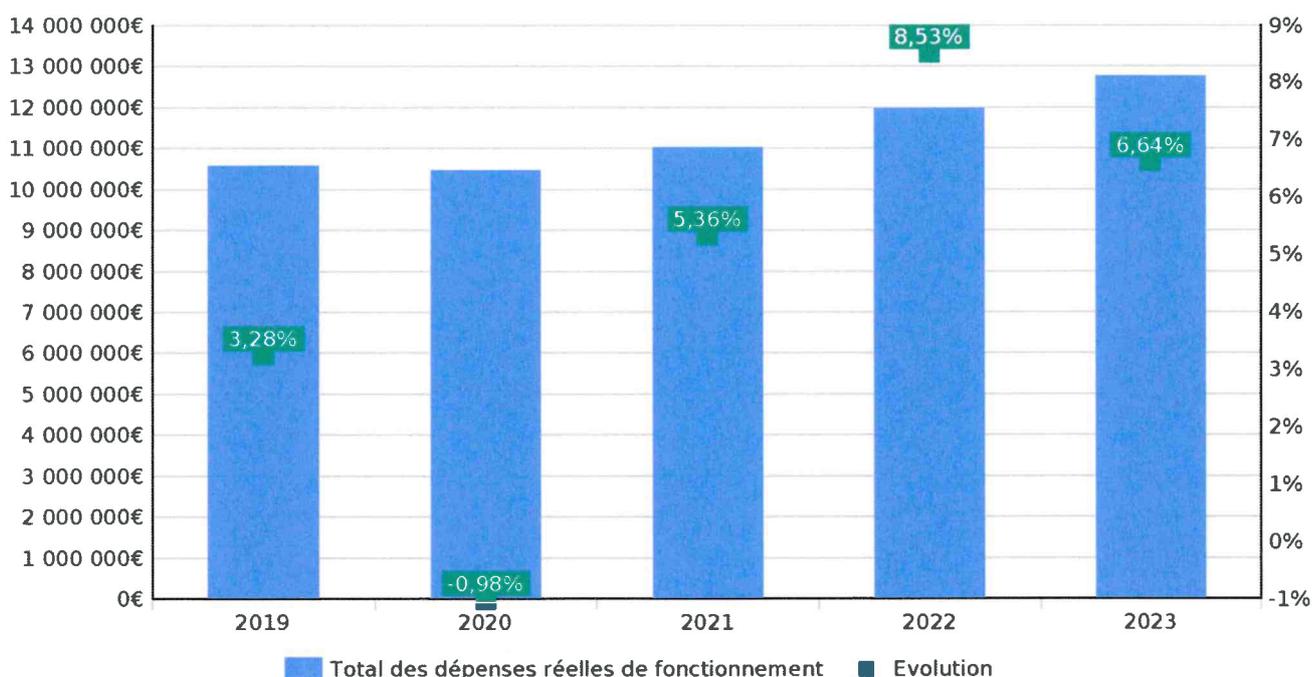
Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4,83 %	20,75 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	5,03 %	21,68 %
Charges à caractère général (chap 011)	7,1 %	31,59 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	-19,19 %	-57,36 %
Subventions versées (art 657)	-3,04 %	-11,63 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	2,29 %	9,47 %
Intérêts de la dette (art 66111)	-3,3 %	-12,55 %
Autres dépenses	161,26 %	4 559,26 %
Atténuation de produit	92,85 %	1 283,05 %

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Dépenses de fonctionnement



6.2 - Les dépenses d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses réelles d'investissement	1 594 905	2 234 508	3 018 138	4 357 488	2 567 749
Evolution en %	-19,26 %	40,1 %	35,07 %	44,38 %	-41,07 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	539 537	1 334 510	1 971 945	3 312 224	1 593 846
Evolution en %	-31,39 %	147,34 %	47,77 %	67,97 %	-51,88 %
Subventions d'équipement (art 204)	0	0	77 365	0	0
Evolution en %	-100 %	0	0	-100 %	0
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	1 055 368	899 998	968 828	1 044 864	973 903
Evolution en %	-0,36 %	-14,72 %	7,65 %	7,85 %	-6,79 %
Autres investissements hors PPI	0	0	0	400	0
Evolution en %	-	-	-	-	-100 %

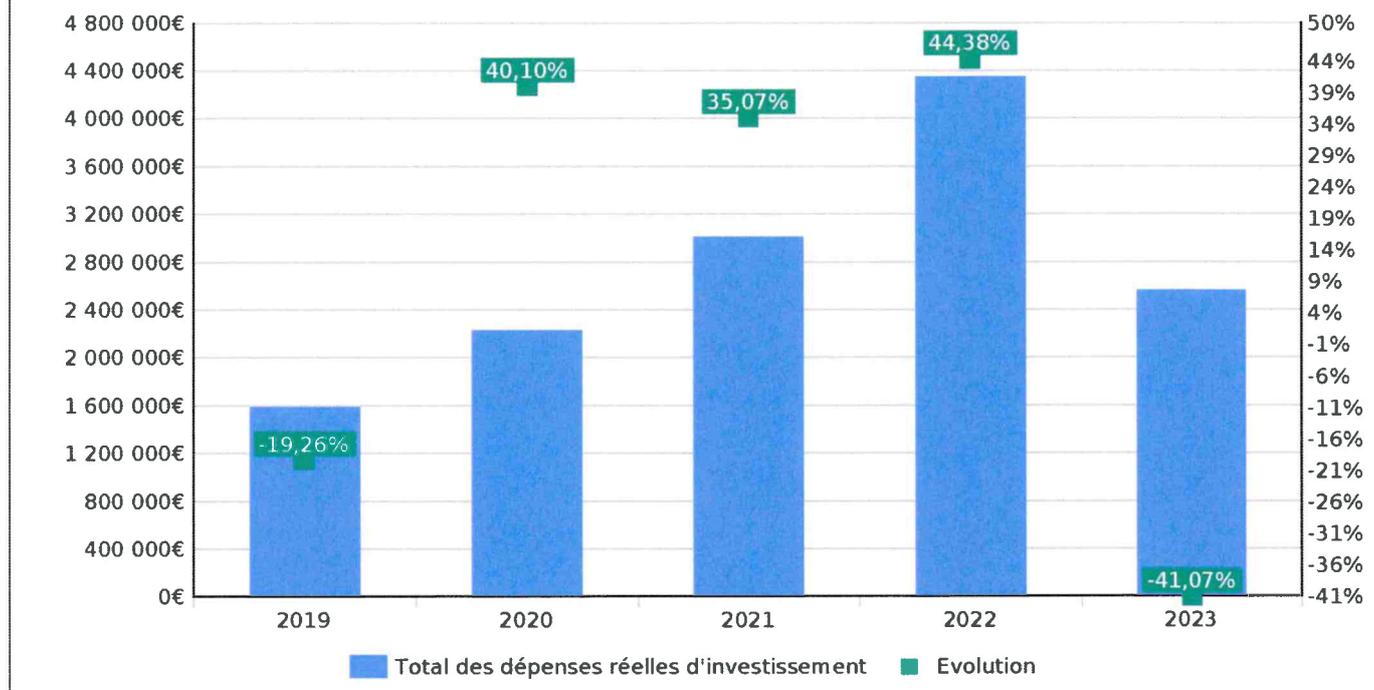
Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	12,64 %	61 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	31,1 %	195,41 %
Subventions d'équipement (art 204)	0	0
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	-1,99 %	-7,72 %
Autres investissements hors PPI	0	0

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Dépenses d'investissement



7 - LES RECETTES

7.1 - Les recettes de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 948 618	12 121 629	12 521 980	13 140 434	13 803 012
Evolution en %	2,57 %	1,45 %	3,3 %	4,94 %	5,04 %
Produit des contributions directes (art 73111)	4 625 823	4 669 091	4 935 225	5 158 168	5 546 908
Evolution en %	0,96 %	0,94 %	5,7 %	4,52 %	7,54 %
Fiscalité indirecte	1 522 481	1 539 651	1 599 377	1 551 420	1 630 926
Evolution en %	-1,79 %	1,13 %	3,88 %	-3 %	5,12 %
Dotations	4 078 583	4 456 738	4 236 693	4 511 377	4 596 911
Evolution en %	2,36 %	9,27 %	-4,94 %	6,48 %	1,9 %
Atténuation de charges (chap 013)	567 085	539 056	546 234	712 773	686 665
Evolution en %	3,23 %	-4,94 %	1,33 %	30,49 %	-3,66 %
Fiscalité transférée					
Evolution en %	0	0	0	0	0
Autres recettes	1 154 646	917 093	1 204 451	1 206 696	1 341 602
Evolution en %	17,45 %	-20,57 %	31,33 %	0,19 %	11,18 %

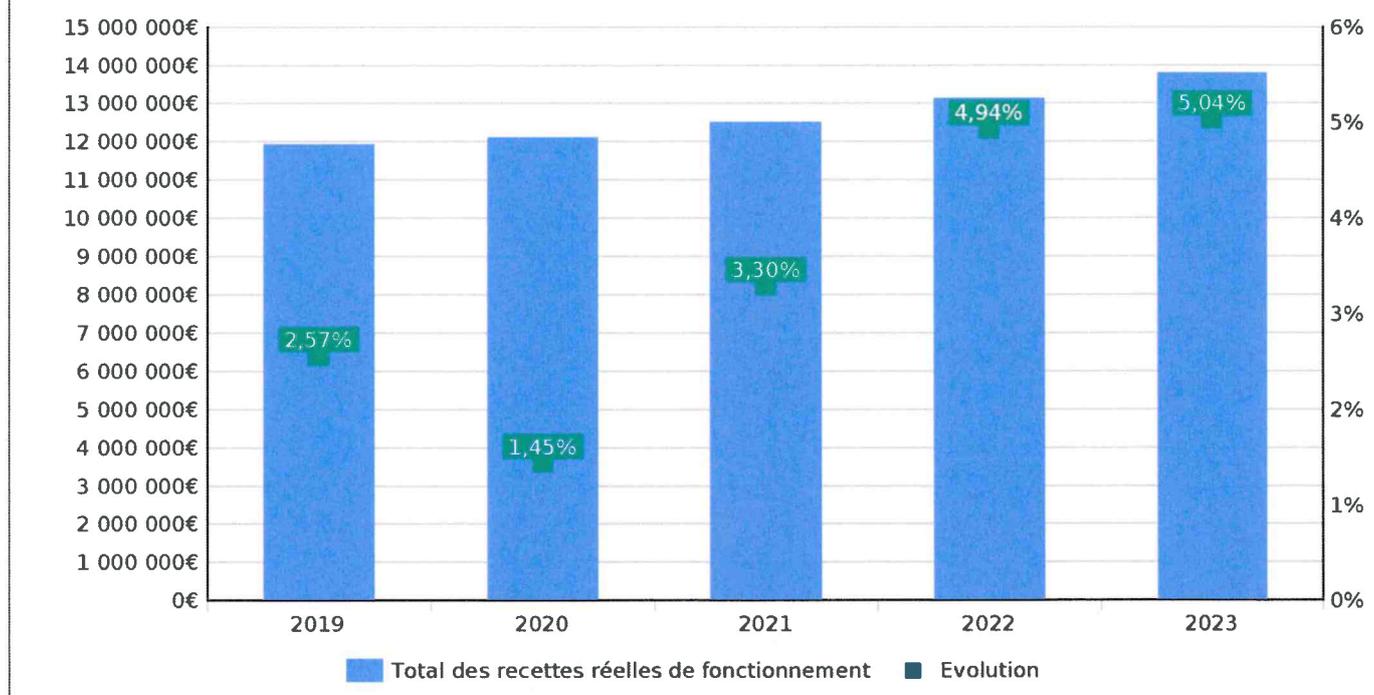
La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	3,67 %	15,52 %
Produit des contributions directes (art 73111)	4,64 %	19,91 %
Fiscalité indirecte	1,74 %	7,12 %
Dotations	3,04 %	12,71 %
Atténuation de charges (chap 013)	4,9 %	21,09 %
Fiscalité transférée		
Autres recettes	3,82 %	16,19 %

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Recettes de fonctionnement (hors cessions)



7.2 - Les recettes d'investissement

	2019	2020	2021	2022	2023
Total des recettes réelles d'investissement	818 911	740 227	1 540 215	1 666 068	2 229 667
Evolution en %	-19,12 %	-9,61 %	108,07 %	8,17 %	33,83 %
FCTVA (art 10222)	171 650	137 084	97 177	216 782	257 251
Evolution en %	20,58 %	-20,14 %	-29,11 %	123,08 %	18,67 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	122 809	182 389	740 256	763 133	1 213 536
Evolution en %	-24,23 %	48,51 %	305,87 %	3,09 %	59,02 %
Taxe d'urbanisme	2 030	49 095	2 326	9 261	7 685
Evolution en %	-90,54 %	2 318,47 %	-95,26 %	298,08 %	-17,02 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	522 022	289 756	497 124	646 601	750 000
Evolution en %	-9,01 %	-44,49 %	+71,56 %	+30,06 %	+15,99 %
Recettes diverses	400	81 903	203 331	30 291	1 195
Evolution en %	-99,65 %	20 375,75 %	148,26 %	-85,1 %	-96,05 %

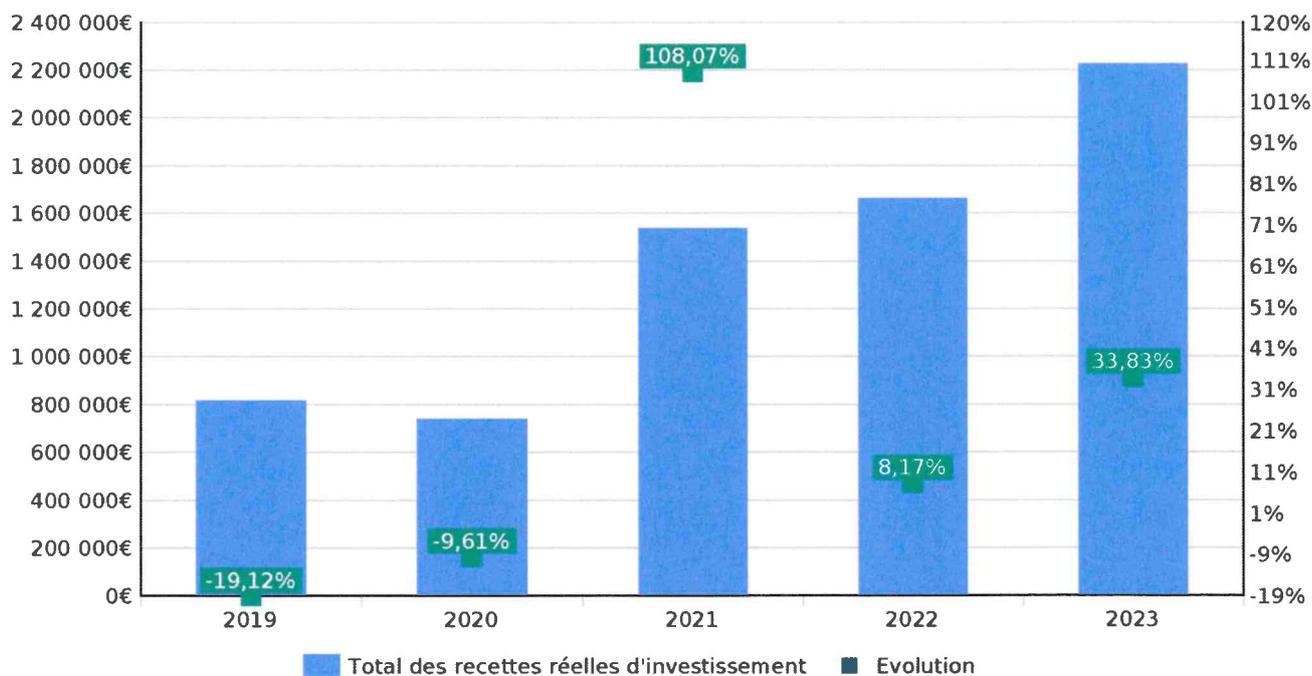
Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	28,45 %	172,27 %
FCTVA (art 10222)	10,64 %	49,87 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	77,3 %	888,15 %
Taxe d'urbanisme	39,49 %	278,57 %
Recettes diverses	31,47 %	198,75 %

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Recettes d'investissement



8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Dans le plan de financement des investissements réalisés sur la période, le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisqu'il est couvert par l'autofinancement.

Rappel des investissements prévus au PPI

	2019	2020	2021	2022	2023
Sous-total dépenses d'équipement	539 537	1 334 510	2 049 310	3 312 224	1 593 846

Le financement

Dans le plan de financement de l'investissement, les cessions d'immobilisation sont ajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne nette (a)	297 521	711 674	478 467	81 164	44 980
FCTVA (b)	171 650	137 084	97 177	216 782	257 251
Autres recettes (c)	2 430	130 998	205 657	39 552	8 880
Produit de cessions (d)	9 200	26 960	29 404	27 000	500
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	480 801	1 006 716	810 705	364 498	311 611
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	122 809	182 389	740 256	763 133	1 213 536
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	522 022	289 756	497 124	646 601	750 000
Financement total h = (e+f+g)	1 125 632	1 478 861	2 048 086	1 774 232	2 275 147

Résultat de l'exercice	586 095	144 351	-1 224	-1 538 392	681 301
------------------------	---------	---------	--------	------------	---------

Un résultat négatif diminue le fonds de roulement, et sert à financer une partie de l'investissement. La collectivité veille donc à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de conserver des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmente permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

9 - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2019	2020	2021	2022	2023
Ratio 1	1 113	1 102	1 227	1 260	1 344
Ratio 2	486	491	548	542	583
Ratio 3	1 256	1 274	1 391	1 382	1 451
Ratio 4	57	140	219	348	168
Ratio 5	1 495	1 515	1 464	1 214	1 121
Ratio 6	350	358	386	374	387
Ratio 7	58,6 %	60,73 %	59,44 %	59,73 %	59,05 %
Ratio 9	97,43 %	93,91 %	95,94 %	99,18 %	99,67 %
Ratio 10	4,52 %	11,01 %	15,75 %	25,21 %	11,55 %
Ratio 11	123,34 %	112,24 %	111,27 %	97,22 %	82,01 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

II – 2 LES BUDGETS ANNEXES

1 – Le budget annexe de l'eau

1.1 - Les masses budgétaires

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	114 900	119 031	115 657	119 554	79 243*
Dépenses de fonctionnement	9 145	2 582	2 875	1 831	9 367
<i>dont intérêts de la dette</i>	0	0	0	0	0
Recettes d'investissement	0	3 000	31 360	34 360	92 681
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	68 563	219 783	283 905	23 022	20 674
<i>dont capital de la dette</i>	1 600	1 600	1 600	1 600	1 600
<i>dont P.P.I</i>	56 631	181 819	236 319	17 852	17 710

* ce faible montant s'explique par le décalage de l'encaissement des recettes lié au renouvellement de la DSP au 1^{er} janvier 2023

1.2 - Soldes financiers

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	105 755	116 449	112 782	117 723	69 876
Epargne brute	105 755	116 449	112 782	117 723	69 876
Epargne nette	104 155	114 849	111 182	116 123	68 276

1.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	369 948	407 140	306 806	167 043	296 104
Résultat de l'exercice	37 192	-100 334	-139 763	129 061	141 883
Fonds de roulement en fin d'exercice	484 838	306 805	167 043	296 104	437 987

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

1.4 - Endettement

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	6 400	8 000	6 400	6 400	6 400
Ratio de désendettement	0,1 ans				
Emprunt	0	0	0	0	0

1.5 Soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	114 900	119 031	115 657	119 554	79 243
Epargne de gestion	105 755	116 449	112 782	117 723	69 876
Epargne brute	105 755	116 449	112 782	117 723	69 876
Taux d'épargne brute (en %)	92,04 %	97,83 %	97,51 %	98,47 %	88,18 %
Epargne nette	104 155	114 849	111 182	116 123	68 276

2 – Le Budget annexe de l'abattoir

2.1 - Les masses budgétaires

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	22 227	24 086	22 763	21 890	13 153
Dépenses de fonctionnement	1 246	375	3 289	727	11 695
dont intérêts de la dette	458	416	371	325	277
Recettes d'investissement	0	0	0	0	0
dont emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	940	12 731	1 026	46 961	1 121
dont capital de la dette	940	982	1 026	1 073	1 121
dont P.P.I	0	11 749	0	45 888	0

2.2 - Soldes financiers

	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	21 439	24 127	19 845	21 488	1 735
Epargne brute	20 981	23 711	19 474	21 163	1 458
Epargne nette	20 041	22 729	18 448	20 090	337

2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement en début d'exercice	18 241	38 281	49 261	67 708	41 910
Résultat de l'exercice	20 041	10 980	18 448	-25 798	337
Fonds de roulement en fin d'exercice	38 319	49 261	67 708	41 910	42 247

2.4 - Endettement

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre	9 205	8 233	9 205	9 205	9 205
Ratio de désendettement	0,4 ans	0,3 ans	0,5 ans	0,4 ans	6,3 ans
Emprunt	0	0	0	0	0

2.5 - Soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	22 227	24 086	22 763	21 890	13 153
Epargne de gestion	21 439	24 127	19 845	21 488	1 735
Epargne brute	20 981	23 711	19 474	21 163	1 458
Taux d'épargne brute (en %)	94,39 %	98,44 %	85,55 %	96,68 %	11,08 %
Epargne nette	20 041	22 729	18 448	20 090	337

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

3 – Le budget annexe des locaux industriels et commerciaux

Le budget des locaux industriels et commerciaux enregistre les dépenses et recettes des locaux du **Pôle d'économie solidaire** (rue de Lorraine et rue Charles de Gaulle) et de l'ancien site « **Heratherm** » (rue du Petit Taillis). En 2023, les **recettes des loyers perçus** s'élèvent à **62 533 €**. **700 €** ont été réalisés en dépenses de fonctionnement. L'**excédent global de l'exercice 2023** s'élève à **68 790 €**.

A partir de 2024, en accord avec les services de la Trésorerie, conformément à la délibération du **Conseil municipal du 5 octobre 2023**, ce budget annexe excédentaire sera réintégré au budget principal de la Ville.

3^{ème} partie

ENJEUX DE L'ACTION MUNICIPALE ET ORIENTATIONS PLURIANNUELLES

1) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE

*Toujours marquée sur le plan national par la **persistance de l'inflation**, et une **crise du pouvoir d'achat**, 2023 connaît, également, une **reprise du chômage**. Malgré ce contexte fragile, la **construction de la nouvelle usine Barat** et l'**implantation de nouvelles enseignes commerciales** confirment la **capacité de résilience** et l'**attractivité du territoire**.*

*En synergie avec la **Communauté de communes des Trois-Rivières** et la **Région Hauts-de-France**, la Municipalité s'attache donc à **favoriser cette dynamique**, par l'**accompagnement des porteurs de projet**, la **formation et l'insertion des demandeurs d'emploi**, la **modernisation du cadre de vie**, des **équipements** et des **services publics**.*

Le maintien et la création d'emplois demeurent prioritaires

Le maintien et la création d'emplois constituent toujours l'**enjeu majeur** des politiques de **développement économique** portées par la **Communauté de communes des Trois-Rivières**.

Après **deux années consécutives de diminution**, avec, au troisième trimestre de chaque année, des taux de **12,90 % en 2021** et **11,90 % en 2022**, en **2023**, le **taux de chômage du bassin d'emploi d'Hirson** a progressé pour atteindre **12,40 %**.

Cette évolution de **0,5 point** s'inscrit dans un **contexte national de reprise du chômage**. Elle est à rapprocher des progressions connues au **niveau de la France métropolitaine**, avec un **taux de 7,5 % (+ 0,2 point)**, de la région des **Hauts-de-France**, avec un **taux de 8,9 %, (+ 0,3 point)** et du département de l'**Aisne**, avec un **taux de 10,6 % (+ 0,3 %)**.

En décembre 2023, la ville d'**Hirson** dénombrait **750 demandeurs d'emploi** (contre 690 en décembre 2022).

La construction de la nouvelle usine du groupe Barat Transport

Installé à Hirson en 1999, depuis 25 années, dans les locaux de l'**ex-usine Klein** alors acquis par la Ville d'Hirson, le **Groupe Barat Transport** est également implanté sur **cinq autres sites en Europe** : **Saint-Aignan** dans le **Loir-et-Cher**, **Valenciennes** dans le Nord, **Mauléon** dans les **Deux-Sèvres**, **Saint Arnoult-en-Yvelines** et, depuis 2019, **Barcelone**.

Spécialisé dans la **production d'équipements ferroviaires**, ce groupe **emploie 460 salariés**, dont **97 ingénieurs**, pour un chiffre d'affaires de **97 millions d'euros**. Avec un **effectif actuel de 55 salariés**, le **site d'Hirson** assure, principalement, la production de **fenêtres de train**.

Aujourd'hui, son extension se traduit par la **construction d'une nouvelle unité de production de 9 778 m²**, sur une parcelle **25 228 m²** sur le **parc d'activités de la Rotonde – Florentine**.

Avec le soutien de la **Région des Hauts-de-France** et de la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, pour un coût prévisionnel de **10 millions d'euros**, ce chantier a débuté en janvier 2024 et se terminera avant la fin de l'année. Outre le nécessaire **désenclavement de cette entreprise industrielle**, cette construction permettra, également, de **développer les effectifs salariés**.

L'abattoir municipal : l'engagement de la proximité

Avec une **délégation de service public** renouvelée auprès de la **Société d'Abattage Hirsonnaise (SABHIR)** pour une **durée de dix années**, depuis le **1^{er} juillet 2023**, l'**abattoir municipal d'Hirson** constitue un **maillon de proximité** indispensable au **maintien de la filière de l'élevage en Thiérache**.

Dans un **contexte national de diminution de la consommation de viande**, l'abattoir d'Hirson a connu une **baisse sensible de son volume d'activité**, passant de **625 tonnes en 2022 à 489 tonnes en 2023**.

Pour autant, dans la mesure où la **sauvegarde de la filière de l'élevage** constitue une évidente priorité pour le **présent et l'avenir des exploitations agricoles** de Thiérache, la Municipalité d'Hirson continue de **soutenir cet équipement**, avec, au cours des **trois années passées**, pas moins de **72 137 €** investis et consacrés à la **modernisation des locaux**.

En 2024, cet effort sera maintenu et se traduira, également, par le **projet de création d'un atelier de découpe**, installé dans les locaux de l'abattoir, destiné à **diversifier l'activité et renforcer l'attractivité** de cet équipement municipal.

Le développement commercial en centre-ville et en périphérie

Principale ville de la Thiérache, **frontalière de la Belgique** et limitrophe du Nord et des Ardennes, **Hirson** dispose d'une **indéniable attractivité commerciale**.

Établis en 2022 par la **Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France**, le **diagnostic et la feuille de route du commerce hirsonnais**, rappellent, non seulement, les **opportunités de développement commercial**, au regard de l'étendue de la **zone de chalandise**, mais également, la **nécessaire complémentarité des commerces de centre-ville** et de la **proche périphérie**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Aujourd'hui comme hier, toute **nouvelle installation** ou **extension d'activité commerciale** bénéficie globalement à **l'attractivité de la Ville**.

Le **dynamisme de la zone commerciale des Champs Elysées** constitue donc un élément moteur. Après les arrivées, en quelques années, de « **Takko Fashion** », « **Cuisinella** », « **Weldom** », « **Action** », des boulangeries « **Marie Blachère** », du nouvel « **Aldi** », de « **Kiabi** » et d'**Optical Center**, sont désormais programmés, outre l'**extension de « Weldom »**, l'ouverture d'un **nouveau restaurant** face à « **Auchan** » ainsi que **l'agrandissement de la zone commerciale**, avec **l'implantation de plusieurs enseignes**.

Parallèlement, le **commerce de centre-ville** se développe. Après les installations de « **Basic Fit** », du « **Carrefour City** », du nouveau **magasin Kryz**, du **restaurant « Kangoo's Pizz »**, plusieurs établissements de **restauration rapide** et **boutiques de prêt-à-porter**, sont également arrivées.

Pour ce qui la concerne, pour un coût total de **43 718 € HT**, avec le **soutien de la Région** à hauteur de **50 %**, la Municipalité a engagé un **programme pluriannuel de vitrophanie**. Au total, en concertation avec leurs propriétaires, une **vingtaine de vitrines** bénéficieront de cette opération destinée à **valoriser les commerces vacants**. En 2023, **deux premières vitrines** ont été réalisées rue Charles de Gaulle et, pour cette année, **cinq nouvelles** seront posées.

Toujours dans le cadre de la **redynamisation du centre-ville**, la Municipalité s'est également engagée à accompagner autant les **commerçants actuels** que les **nouveaux porteurs de projet**, notamment par la signature concomitante, le 10 novembre 2023, de **deux nouvelles conventions de partenariat**, avec des organismes spécialisés en termes de développement commercial. Signée avec la « **Fédération des boutiques à l'essai** », la première convention permettra **l'ouverture d'une nouvelle boutique**, afin de favoriser l'implantation d'un **nouveau commerce en centre-ville**. La signature de la convention avec l'**association « Oh la Belle Ville »** a, quant à elle, pour objectif de favoriser et d'accompagner la mise en place d'une **nouvelle union commerciale**.

Le tourisme, facteur de développement

Situé en secteur « **Natura 2000** », avec sa **base de loisirs**, ses **résidences de loisirs** et son **camping**, le « **Domaine de Blangy** » constitue, depuis 2016, un **atout essentiel** pour le développement du tourisme à **Hirson** et sur les **Trois-Rivières**.

Géré dans le cadre d'une **délégation de service public** confiée par la Communauté de **communes des Trois-Rivières** à la « **SEML Intégrale** » et son co-traitant « **Thiérange Sport Nature** », cet équipement intercommunal accueille des touristes, des groupes et des professionnels de plus en plus diversifiés.

En 2023, avec ses **15 cottages**, ses **30 emplacements pour tentes et caravanes** et son **aire d'accueil pour trois campings cars**, le « **Domaine de Blangy** » a réalisé **10 096 nuitées** (contre 10 497 en 2022), dont **7 858 (77,8 %)** dans les cottages. Sur l'année, leur fréquentation atteint **45 %**, avec un taux d'occupation de **75,35 %** sur les mois de juillet et août.

Autre **équipement clé** pour le développement du tourisme, « **l'île verte** » a enregistré **96 889 entrées en 2023** (contre 94 484 en 2022) et **58 871 parties de bowling** (contre 56 080 en 2022). Fermé de janvier à mai 2023, suite à l'incendie de sa réserve, « **l'espace forme bien-être** » a, quant à lui, comptabilisé **9 498 entrées**.

L'économie solidaire au service de la collectivité

Développé par le **Centre Communal d'Action Sociale** depuis le **début des années 2000**, le **Pôle d'économie solidaire** constitue, aujourd'hui, en termes **d'offres d'emplois d'utilité sociale**, la **structure d'insertion sociale et professionnelle la plus diversifiée** de Thiérache.

Cofinancé chaque année par les crédits du **Fonds Social Européen**, de l'**État** et du **Département**, ce pôle regroupe, en effet, **trois chantiers d'insertion**, accueillant, de façon permanente, **42 salariés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion**, ainsi que **dix ateliers d'insertion**, mobilisant **105 personnes bénéficiaires du RSA**.

Les **chantiers d'insertion** interviennent dans les secteurs professionnels du **bâtiment et du recyclage**, avec notamment, depuis 2023, sa participation à l'aménagement de la nouvelle mairie, du **maraîchage et de l'environnement**, ainsi que des **services aux personnes âgées**, dans le cadre de l'action intitulé « **Bien-être seniors** ».

Quant aux **ateliers d'insertion**, ils reposent sur l'**engagement des personnes** accueillies, à effectuer **3 à 9 heures d'activités bénévoles** par semaine. Ils proposent des **activités d'utilité sociale diversifiées**, parmi lesquelles, sur le **site de la Bonne Source**, le **bricolage avec le recyclage de matériaux**, la **menuiserie**, les **arts déco**, la **généalogie** et la **sophrologie**, sur le site de la rue Charles de Gaulle, une **épicerie solidaire** et un **vestiaire**, sur le **site du Caillou**, rue du 4 septembre, un **espace de maraîchage** de 8 100 m², ruelle Antony, une **ferme pédagogique** et, enfin, place Sarrail, le **magasin « Au P'tit Bonheur »**.

En 2023, **24 391 heures d'activités d'utilité sociale** ont été comptabilisées sur l'ensemble de ces ateliers.

Outre son **rôle essentiel** en termes de **cohésion sociale**, le **Pôle d'économie solidaire** constitue, au sein de la ville, un **levier essentiel**, autant pour l'insertion sociale et professionnelle des publics, que pour le **développement de l'économie circulaire**.

2) TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Devant la **multiplication des crises et la succession des événements météorologiques** (tempêtes, crues et inondations, périodes de sécheresse et canicules...) liées à la **dérégulation du climat**, la **transition écologique et énergétique s'impose à l'ensemble des pouvoirs publics**, et donc, à **toutes les collectivités territoriales**.*

*Depuis plusieurs années, dans ses domaines de compétences, la **Ville d'Hirson** participe à **cet effort collectif**, notamment par la **rénovation énergétique des bâtiments communaux**, la **modernisation de l'éclairage public**, la **résorption des friches urbaines**, la **protection de la ressource en eau** et une **gestion raisonnée de la forêt communale**.*

La rénovation énergétique des bâtiments communaux se poursuit

Engagée depuis plusieurs années, la **rénovation énergétique** de son parc bâti constitue une **priorité de l'action municipale**. En **quatre ans**, elle s'est déjà traduite par une **nette diminution, de l'ordre de 21 %**, de la **consommation énergétique** des **31 bâtiments** chauffés au gaz, passant ainsi de **1 232 MWh en 2019 à 973 MWh en 2023**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

En 2021, 2022 et 2023, les chantiers engagés ont concerné, notamment, la pose de **nouvelles menuiseries extérieures** sur le **groupe scolaire Jean Zay**, le **Centre Social et d'Animation Culturelle**, la **Médiathèque du Château**, la **salle de la Tannerie** et le **Foyer-restaurant des personnes âgées**. Des **panneaux photovoltaïques** ont été installés sur les **toitures terrasses** **renovées** du **Foyer-restaurant** et de la **salle de la Tannerie**. **L'école maternelle du Champ Roland** a également bénéficié de la réfection de sa **toiture terrasse**, avec la pose d'un **nouveau toit isolé**.

Cette année, ce **programme de rénovation énergétique** se poursuit avec la **réfection et l'isolation de la toiture du cinéma « Sonhir »**, avec également, la pose de **panneaux photovoltaïques**. **L'isolation par l'extérieur de la salle de la Tannerie**, ainsi que, sur le pignon de la salle, la création d'une **fresque dédiée à Léo Lagrange**, finaliseront la rénovation de cet équipement sportif.

En **2024 et 2025**, après la **réalisation de diagnostics énergétiques**, avec le concours de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (**ADICA**), sont prévues la **réfection et l'isolation de toitures** sur les **écoles Charles Clément, des Promenades et Jean Jaurès primaire**, pour un coût de **85 695 € HT**, ainsi que le **remplacement de menuiseries extérieures** sur les **écoles Charles Clément et des Promenades**, pour **109 358 € HT**.

Pour la réalisation de ces deux prochaines opérations, dont le coût global est ainsi estimé à **195 053 € HT**, des subventions sont sollicités à hauteur de **50 % auprès de l'État**, au titre du **Fonds Vert**, et à hauteur de **30 % auprès du Département de l'Aisne**, au titre du **dispositif « Aisne Partenariat Investissement »**.

La modernisation de l'éclairage public

Le **réseau d'éclairage public de la Ville d'Hirson** est alimenté par plus de **4 000 points lumineux**. Depuis plusieurs années, afin de diminuer la **consommation d'énergie**, la Municipalité s'est engagée dans un **programme pluriannuel de changement des ampoules à incandescence par des ampoules à leds**, l'installation de **régulateurs de puissance** et **l'extinction nocturne des illuminations des fresques et des enseignes**.

D'année en année, ce programme a également permis de **diminuer les dépenses d'éclairage public**, passées de **144 473 €** en 2019, à **141 766 €** en 2020, **133 669 €** en 2021, **108 915 €** en 2022 et **90 994 €** en 2023, soit une **baisse globale de 37 % en quatre années**.

Programmé sur les **deux exercices budgétaires 2023 et 2024**, la **dernière opération engagée** s'élève à **200 439 € HT**, avec le soutien obtenu de l'État, à hauteur de **50 %**, au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**.

En 2023, ce programme a concerné **l'avenue du Maréchal Joffre**. En 2024, il se poursuivra **rue aux Loups, avenue de Verdun, rue de Lorraine, rue Antoine Sue**, ainsi que sur les **places Mermoz et de la République**.

Friche industrielle des Aciéries : l'Établissement Public Foncier attendu

Le projet de **résorption des friches des anciennes Aciéries d'Hirson**, situées sur le quartier de **La Bonne Source**, est inscrit dans le **Pacte 2 pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache** et dans la **convention d'Opération de Revitalisation du Territoire** signée avec l'État le 6 juillet 2023.

Outre l'objectif de **démolir les bâtiments industriels en ruines**, de **dépolluer les terrains libérés**, le **projet d'aménagement** répond, également, à la nécessité, dans la perspective du « **Zéro Artificialisation Nette** » (ZAN) applicable en 2050, de **réexploiter les terrains déjà artificialisés**, et donc les **friches urbaines**.

Depuis 2023, avec le **concours de la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA)**, les **études de faisabilité** sont donc engagées, pour un **coût global de 39 425 € HT**, pris en charge à hauteur de **49 %** par la **Banque des Territoires**.

Aujourd'hui, le projet prévoit la **création de 25 logements**, dont **15 de type béguinage**, la **renaturation d'espaces**, la **création de voiries et d'accès piétonniers**, tout en sauvegardant l'**activité du CCAS** et la **mémoire industrielle du site**.

Le **coût élevé de l'opération** liée à la **démolition des bâtiments existants** et à la **dépollution des terrains**, aujourd'hui estimé à plus de **2,5 millions d'euros**, nécessite l'intervention de l'**Établissement Public Foncier des Hauts-de-France**, dont la **procédure d'extension**, actuellement engagée par l'État, en concertation avec les **Communautés de communes du Nord de l'Aisne**, doit aboutir en mars 2025.

Forêt communale : maintenir l'effort de régénération

Classé en zone « **Natura 2000** », avec ses **8 525 hectares**, le **massif forestier des Trois-Rivières**, composé des forêts de **Mondrepuis, Saint-Michel, Watigny et Hirson**, constitue un **double atout évident**, tant sur le plan **environnemental** que sur le plan **touristique**.

Pour ce qui la concerne, avec **plus de 500 hectares**, la forêt communale d'Hirson bénéficie, d'un **plan de gestion pluriannuel** mis en œuvre par l'**Office National des Forêts**. Partageant les mêmes objectifs que l'adhésion renouvelée de la Ville au **Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC)**, ce **plan de gestion** garantit une **exploitation raisonnée et durable de la forêt**, conciliant la **valorisation économique du patrimoine forestier**, la **protection des espèces et des milieux** et la **recherche du bien-être des populations**.

En 2023, la Municipalité a consacré **28 540 €**, en **dépenses de fonctionnement**, à l'**entretien de la forêt communale**, ainsi que **37 108 €**, en **investissement** pour la **régénération de parcelles**. Les recettes liées à la **vente de bois** ont, quant à elles, atteint un niveau élevé de **243 406 €** pour les **coupes de bois** et **7 358 €** pour les **menus produits forestiers**.

En 2024, la Municipalité poursuivra son **programme d'entretien et de régénération de la forêt communale**, avec un **programme** estimé à **90 524 €** par l'**Office National des Forêts**, tout en mobilisant les aides du **nouveau Plan de Relance** proposé par l'État.

Eau potable : les enjeux de la nouvelle délégation de service public

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la **délégation de service public de l'eau potable** a été renouvelée pour une **durée de 15 ans** auprès de la **société « Véolia »**. La **négociation du renouvellement** de cette DSP a permis, notamment, de garantir le **maintien du prix de l'eau** pour l'abonné.

En outre, afin de renforcer la **protection de la ressource**, la **sécurisation des installations de pompage**, de **stockage** et de **distribution**, « Véolia » s'est engagée à réaliser, sur la durée de ce contrat, **plusieurs investissements**, dont notamment, la mise en place d'un **traitement de filtration de l'eau**, la **réhabilitation du forage de la Hérie**, des **toitures** et des **protections des sources de la Bachelotte**, la **sécurisation des installations au titre du Plan Vigipirate**, la **sectorisation des compteurs** et l'**installation de 50 pré-localisateurs de fuites**.

Par ailleurs, afin de sensibiliser ses clients aux **économies de la ressource**, « Véolia » organisera, cette année, un **jeu concours** permettant de gagner **100 récupérateurs d'eau de pluie**.

En 2024, sont programmés, notamment, la **réfection du réseau d'eau potable de l'avenue Mitterrand**, pour un coût prévisionnel de **181 579 € HT**.

3) TRAVAUX, URBANISME ET CADRE DE VIE

*Porté par la **Municipalité**, d'année en année, le **programme « Hirson, ville nouvelle »** se poursuit. Il porte principalement sur la **requalification du centre-ville et l'aménagement des berges de l'Oise**, la **modernisation des équipements et des espaces publics**, la **résorption des friches urbaines** et la **valorisation du site de Blangy**. Attentive à la **qualité du cadre de vie**, cette année encore, la **Municipalité** apportera **une attention particulière au programme de travaux de voirie et au fleurissement de la ville**.*

Requalification du centre-ville et aménagement des berges de l'Oise

Initié en 2019, le **programme pluriannuel d'acquisition et de démolition d'immeubles insalubres place Brisset, place Pasteur et rue Alexandre Dumas**, a pour objectif de **requalifier le centre-ville**, tout en privilégiant la **lutte contre les inondations** et la **valorisation des berges de l'Oise**.

Basé sur l'étude réalisée par le **cabinet ECAA, assistant à maîtrise d'ouvrage**, le programme d'aménagement passe d'abord par l'acquisition et la démolition de plusieurs immeubles situés dans le **périmètre retenu, créer un îlot de fraîcheur et de nouveaux espaces naturels, piétonniers et cyclistes, le stationnement des véhicules** et donc **l'accès aux commerces et aux services publics** en cœur de ville.

Cette opération, dont le **coût global** est estimé à **2 236 675 € HT**, est engagée dans un cadre pluriannuel. Inscrite dans la **convention d'Opération de Revitalisation du Territoire** et dans la **programmation du Pacte SAT**, elle bénéficie des subventions de **l'État** et de la **Région**.

Programmée en 2023 et 2024, une **première phase de l'opération**, dont le coût est estimé à **581 100 € HT**, a été engagée. Elle est soutenue par **l'État**, à hauteur de **35,43 %**, au titre du **Pacte SAT**, et par la **Région**, à hauteur de **33,25 %**, au titre du **programme de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs**.

Accuse de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Cette phase comprend, notamment, **la dépose et l'enfouissement des réseaux**, préalable à la **démolition de l'ancien magasin « Le Roi du meuble »**, dont l'acquisition par la Ville d'Hirson est effective depuis le 26 janvier 2024. Y succéderont les **démolitions des autres immeubles déjà acquis par la ville**, situés au 12, 12 bis, 12 ter et 16 ter rue Alexandre Dumas, 10 et 12 rue du 8 mai 1945 ainsi que les garages de l'Isle Notre Dame.

La phase suivante, estimée à **507 950 € HT**, fait également l'objet de demandes de subventions auprès de l'État, à hauteur de 46,75 %, au titre du Pacte SAT, et de la Région, à hauteur de 35,43 %, au titre du **programme de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs**.

Travaux de voirie : le programme 2024

En 2023, les **travaux de voirie** ont concerné, à titre principal, la réfection des **trottoirs de la Cité de la verrerie** et de **l'avenue des Promenades**, devant l'école maternelle, la pose de coussins berlinois **rue de Saint-Michel**, ainsi que de nombreuses interventions des Services techniques municipaux pour la maintenance des chaussées et trottoirs.

En 2024, outre la principale opération de **requalification de l'avenue Mitterrand**, la Ville d'Hirson prévoit la **réfection des trottoirs** de la **Place de la Victoire**, pour **71 417 € HT**, et ceux de la **rue de Bucilly**, pour **140 405 € HT**. Ces deux dernières opérations feront appel aux subventions du **Département**, au titre du dispositif **Aisne Partenariat Voirie**, pour **17 000 €** et **43 050 €**.

Par ailleurs, afin de **ralentir la vitesse de circulation**, seront également réalisés, dans la **rue de Guise**, **trois plateaux ralentisseurs**, pour un montant estimé à **84 640 € HT**, financés à hauteur de **30 000 €**, au titre des **amendes de police**.

Enfin, comme chaque année, seront poursuivis, dans le cadre des **travaux en régie**, la **réfection de trottoirs**, notamment sur **l'avenue Joffre**, ainsi que, pour éviter le stationnement abusif sur les trottoirs, la **pose de potelets** dans la **rue Charles de Gaulle**, entre la **rue de Vervins** et la **Mairie**, ainsi que devant les **écoles**.

Quartier de gare et avenue Mitterrand : la requalification de l'entrée de ville

La **requalification de l'avenue Mitterrand** s'inscrit dans la programmation de la **convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** signée le 6 juillet 2023. Elle constitue une nouvelle étape dans la **métamorphose du quartier de la gare**, engagée depuis plusieurs années, avec, notamment, la **rénovation et l'extension de la résidence Thierry Sabine**, la **démolition de l'ancien bar « Le Z'Aisne »**, **l'aménagement d'une aire de covoiturage équipée de bornes électriques**, ainsi que la construction de la **Maison de Santé Transfrontalière**.

Sont également programmés, par la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, **l'aménagement d'un tiers lieu numérique** dans les anciens locaux de la bibliothèque de la gare, et par l'**Office Public de l'Habitat de l'Aisne**, **la création de logements** et **l'installation de l'Agence postale communale** dans les locaux de l'ancien Buffet de la gare.

Programmée sur une **durée de 8 mois**, de janvier à septembre 2024, la **requalification de l'avenue Mitterrand** comporte les réfections des **réseaux d'assainissement et d'eau potable**, de la **voirie** et des **trottoirs**, la **désimperméabilisation des places de stationnement**, l'ouverture d'une **piste cyclable à double sens**, la création d'un **nouveau giratoire** devant la gare, à l'intersection avec la rue d'Alsace, la **requalification des espaces verts et la plantation de**

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

nouveaux arbres, ainsi que l'installation de **nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques**.

Cette opération, dont le coût global est estimé à **182 215 € HT** pour le **réseau d'eau potable** et à **655 577 € HT** pour les **travaux de surface**, sera financée à hauteur de **327 788 € (50 %)** par la **Région**, au titre du **programme de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**, et à hauteur de **189 173 € (28,85 %)** par le Département de l'Aisne, au titre du dispositif **Aisne Partenariat Voirie**.

Site de Blangy : la rénovation du belvédère de la cascade

Le « **Domaine de Blangy** », son **plan d'eau** et sa **cascade** constituent un **site touristique emblématique de la Thiérache**. **Cher aux Hirsonnais**, il accueille chaque année des **milliers de visiteurs** et offre, en toutes saisons, des **espaces forestiers et naturels** propices aux **balades** et aux **activités de pleine nature**.

Aujourd'hui, la **réfection du belvédère**, de sa **terrasse**, de son **garde-corps** et de la **passerelle** de la cascade, s'imposent. Elle sera complétée par la **pose de mâts d'éclairage à led**, afin de **valoriser le site**, ainsi que de **nouveaux mobiliers urbains**.

Cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à **99 967 € HT**, bénéficiera de subventions de l'**État**, à hauteur de **60 %**, au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** ou de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**, et à hauteur de **20 %**, du **Département de l'Aisne**, au titre du dispositif « **Aisne Partenariat Investissement** ».

Plan d'eau de Blangy : la sécurisation nécessaire de la digue

Situé sur l'**Oise**, en amont de sa **confluence avec le Gland**, classé en **catégorie C**, sous le contrôle des services de la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)**, le **barrage de Blangy**, dont la commune est propriétaire et gestionnaire, fait, tous les cinq ans, l'objet de **visites techniques approfondies (VTA)**.

Menées par le cabinet « **ISL** », la dernière visite conclut que **plusieurs mesures de confortement** doivent être engagées dans les meilleurs délais, afin d'assurer la **pérennité du barrage** et la **sûreté du dispositif lors des épisodes de crue**. **Deux arrêtés préfectoraux** en date du 2 novembre 2021 et du 21 décembre 2023 fixent les modalités d'exécution des **travaux à mettre en œuvre**.

La **première phase** passe par la **suppression des arbres** situés en contrebas de la digue, le **remplacement des deux vannes** ainsi que le **reprofilage de la crête du barrage**.

Cette opération, dont le coût global est estimé à **139 770 € HT**, peut être financée par l'**État**, à hauteur de **50 %**, au titre du **Fonds de soutien complémentaire pour la mise en œuvre du Pacte 2** pour la réussite de la **Sambre Avesnois Thiérache**.

Fleurissement : passage du jury régional en 2024

Chaque année, la Municipalité s'attache à maintenir et développer, non seulement la **qualité de son fleurissement**, participant à **l'amélioration du cadre de vie**, mais également, **la gestion durable des espaces verts**, contribuant à la **protection de l'environnement**, et notamment des **ressources naturelles**. En 2021, cette **volonté municipale** et les **résultats obtenus** furent encore récompensés par le **maintien du label régional « 3 fleurs »** décerné par le **jury régional des « Villes et Villages Fleuris »**.

A partir des **serres**, situées dans **l'Espace de la Bonne Source**, les agents municipaux cultivent, en effet, chaque année quelque **10 000 plantes annuelles**, réparties dans les **suspensions, jardinières, bacs, pots et massifs** installés en ville.

En outre, **les particuliers** et **les commerçants** sont également encouragés à accompagner cet effort municipal, dans le cadre du **concours des maisons fleuries**. Cette année encore, après une **sélection réalisée par le jury** le 21 juillet 2023, **51 lauréats, dont 26 façades, 27 jardins et 3 commerces**, ont été récompensés lors de la **cérémonie** organisée le 29 octobre 2023 à la **Maison de la Petite enfance**.

4) LOGEMENT

*Alors qu'avec la **mise en œuvre du Permis de louer** depuis le 1^{er} décembre 2023, la Municipalité a franchi une **étape importante** dans la mise en œuvre du **droit à un logement décent**, la **modernisation du parc de logements individuels ou collectifs**, et notamment, leur **rénovation énergétique**, demeurent toujours des **actions prioritaires**. D'année en année, la dynamique engagée par **l'Office Public d'Habitat de l'Aisne** pour la rénovation du **principal parc social de la ville** rejoint la **priorité municipale**.*

*À son niveau, aux côtés du **Pays de Thiérache** et de la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, dans le cadre du **Programme d'Intérêt Général du Pays de Thiérache**, la Municipalité maintient, également, son engagement à accompagner les propriétaires engageant des **travaux de rénovation**.*

L'évolution du marché immobilier

À Hirson comme sur le plan national, après une **forte progression** constatée lors des **années succédant à la crise sanitaire**, 2023 a enregistré une **diminution sensible de l'activité du marché immobilier**. **179 déclarations d'intention d'aliéner** ont été enregistrées en mairie, contre **219 en 2021** et **204 en 2022**, soit une baisse de **12,2 %**.

Par contre, la **construction et la réhabilitation de logements** enregistrent une progression, avec **12 permis de construire** délivrés (contre 8 en 2022) et **70 déclarations préalables de travaux** traitées (contre 66 en 2022).

La mise en œuvre effective du permis de louer depuis le 1^{er} décembre 2023

Opérationnel depuis le 1^{er} décembre 2023, d'abord sur le **seul territoire de la ville d'Hirson**, conformément aux délibérations du **Conseil communautaire**, dans sa séance du 14 avril 2023, et du **Conseil municipal d'Hirson**, dans sa séance du 28 juin 2023, le permis de louer répond à **un double objectif : conforter et sécuriser les bailleurs comme les locataires**, et par là-même, **développer une offre locative de qualité**.

Outil de **lutte contre les marchands de sommeil et autres bailleurs peu scrupuleux**, le **permis de louer** constitue donc un **progrès social évident dans l'accès de tous à un logement décent**. A la fois **caution nouvelle pour les propriétaires et nouvelle garantie pour les locataires**, il ne peut que **contribuer au développement du marché immobilier locatif**.

A titre indicatif, du 1^{er} décembre au 15 février 2024, sur les **40 premières demandes de permis de louer** reçues et traitées par les services municipaux, **8 ont fait l'objet d'un refus**.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention renouvelée en 2023 avec la **CAF de l'Aisne**, la Ville continue de **contrôler le respect des critères de décence des logements loués**. En cas de **non-respect**, le **versement de l'allocation logement** peut être **suspendu**. Dans ce cadre, en 2023, **37 visites et contrôles de logements** ont encore été réalisés.

Modernisation du parc de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne

À Hirson, l'**Office Public de l'Habitat de l'Aisne** assure la gestion d'un **parc de 720 logements**, dont **614 appartements en collectif** et **106 logements individuels**.

Adapté au contexte local, le **Plan stratégique pluriannuel** de l'Office porte sur la **modernisation et la rénovation thermique des résidences**, la **démolition des plus anciens logements**, la **reconstruction de pavillons**, ainsi que la **création de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées**.

En 2023, les **principales opérations réalisées** concernent la réfection des installations électriques des **186 logements** des immeubles de la **ZAC Le Taillis (454 900 € TTC)**, la rénovation des résidences du **Jeu de Battoir (24 logements)** et de la rue **Henri Martin (14 logements)** pour **1 425 000 € TTC**, la rénovation de la résidence de la rue **Dinant (139 900 € TTC)**, les isolations par l'extérieur des résidences de la rue **Caprioli (506 126 € TTC)**, de la rue **Léon Blum (1 366 540 € TTC)** et de l'agence située **8 place de la Victoire (177 145 € TTC)**.

En 2023, **d'autres opérations** sont engagées. Sur la **ZAC Le Taillis**, rue Henri Barbusse, la **démolition des 60 logements** de l'**Alouette**, la **Fauvette** et la **Mésange (1 531 135 € TTC)** sera achevée d'ici la fin du 1^{er} semestre 2024. Y succèdera la **construction de dix logements de plain-pied**, dont **sept à destination des séniors** et **trois logements familiaux (1 580 000 € TTC)**.

Sur le quartier du **Champ Roland**, l'**OPAH** réalise la **création d'une micro-forêt**, îlot de **fraîcheur (104 900 € TTC)** en lieu et place de garages non utilisés et démolis.

Les **logements du Parc Brisset** bénéficient, quant à eux, de la **réfection de leurs façades arrières (322 700 € TTC)**.

En trois années, l'**OPH** aura ainsi investi plus de **7,6 millions d'euros sur son parc hirsonnais**.

Par ailleurs, dès 2024, l'OPAH a également programmé de **nouvelles opérations**, parmi lesquelles, sur la **ZAC Le Taillis**, des travaux d'étanchéité et de couverture sur plusieurs résidences (**608 861 € TTC**) ; l'externalisation des locaux poubelles des résidences **Caprioli, Brisset** et de la **ZAC Le Taillis (89 781 € TTC)** ; l'**acquisition de l'ancien Buffet de la gare** pour l'aménagement de **9 logements de type 1** pour des personnes isolées et l'installation de l'**Agence postale communale** ; enfin, rue de Verdun, à proximité du quartier de la Verrerie, la création de **10 logements inclusifs pour des personnes adultes handicapées** sera prise en charge par la **Fondation Savart**.

Aider à la rénovation des logements avec le Programme d'Intérêt Général

Afin d'aider les propriétaires et locataires à rénover leur logement, la **Communauté de communes des Trois Rivières** et la **Ville d'Hirson** participent au **Programme d'Intérêt Général (PIG)** porté par le **Pays de Thiérache**. Assorti d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Revitalisation Urbaine (OPAH-RU)**, le PIG permet d'allouer des subventions pour les travaux de réhabilitation des logements.

Il a pour objectifs la **résorption des logements indignes et très dégradés**, la **sécurité** et la **salubrité de l'habitat**, la **lutte contre la précarité énergétique** et l'**adaptation des logements** pour l'autonomie des personnes.

À cette fin, la participation de la Ville d'Hirson est estimée à **22 645 € par an**, soit **113 225 € sur 5 ans**.

5) SERVICES PUBLICS

Accessibilité, proximité, réactivité, adaptabilité : tels sont les enjeux liés à l'évolution des services publics. Engagé en janvier 2023, l'aménagement d'un nouvel Hôtel de ville dans les anciens locaux de la résidence du Val d'Oise, constitue, bien évidemment, pour ce qui concerne la modernisation du service public municipal, la principale opération en cours.

Sans jamais oublier qu'ils constituent, non seulement, des enjeux de qualité de vie, mais également des facteurs d'attractivité, depuis plusieurs années, Hirson s'est enrichie de services publics rénovés (agence de France Travail, Unité Territoriale d'Action Sociale) et de nouveaux services publics, tels que l'Espace France Services, la Micro-folie, le Campus connecté et la nouvelle Maison de Santé Transfrontalière.

Un nouvel Hôtel de ville pour moderniser les services publics municipaux

L'acquisition et l'aménagement de l'ancienne résidence du Val d'Oise poursuit un **double objectif** : moderniser les **Services municipaux** et améliorer les conditions d'accueil du public, notamment en assurant l'**accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite**.

Engagés depuis janvier 2023, sur une **durée prévisionnelle de 18 mois**, ces travaux d'aménagement se poursuivront jusqu'à l'automne 2024. Le chantier est réalisé, à titre principal, en régie par les **Services techniques municipaux** et le **chantier d'insertion du CCAS**. Seule l'**installation des réseaux électriques et informatiques** est confiée à des entreprises.

Les **trois premiers niveaux du bâtiment** regrouperont l'**ensemble des services municipaux** actuellement installés dans la Mairie et la Mairie annexe de la rue Charles de Gaulle, ainsi qu'une **salle de réception** et des **salles de réunion**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Au **rez-de-chaussée**, outre la **salle du conseil**, seront installés les **services les plus en contact avec le public** : l'**état civil** ainsi que les services **Enfance Jeunesse et Sports**. Le **premier étage** accueillera le **service Culture, Fêtes et Cérémonies** et le service **Logement Urbanisme** ainsi que les **salles de réunions**. Le **troisième étage** accueillera les services des **Ressources Humaines, des Finances, de l'Informatique, le Secrétariat Général et le Cabinet du Maire**.

Enfin, le **dernier étage** sera réservé aux **archives municipales**, ainsi qu'aux **locaux dits « sociaux »** (espace repas, local syndical, Comité des Œuvres sociales).

Pour rappel, le **coût de cette opération** s'établit à **1 062 298 € HT**, dont **400 000 €** pour l'acquisition de l'immeuble auprès de « Clésence », et **662 298 € HT** pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux d'aménagement. Des subventions ont été obtenues auprès de l'**État**, à hauteur de **424 919 € (40 %)**, au titre du Pacte SAT, et du **Département**, à hauteur de **93 375 € (8,78 %)**, au titre du dispositif **Aisne Partenariat Investissement**.

En outre, dès cette année, une **seconde phase de travaux** permettra d'engager l'**aménagement de six logements indépendants** (2 par niveau, au RDC, aux 1^{er} et 2^e étages) réservés aux **familles de gendarmes**, venus renforcer les effectifs de la **Brigade territoriale**, ainsi que la création d'un **espace de formation** destiné aux **sessions des divers organismes de formation professionnelle**.

Le **plan de financement** de cette seconde phase, dont le **coût prévisionnel** est estimé à **523 402 € HT**, bénéficie d'un **financement global à hauteur de 80 %**, reposant sur les subventions de l'**État**, au titre de la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**, et de la **Région**, au titre du **Pacte SAT**, obtenues chacune à hauteur de **40 %**.

Espace France Services : toujours plus de services en centre-ville

Ouvert depuis le 1^{er} septembre 2020, place Décamp, l'**Espace France Services** partage ses locaux avec l'antenne de la **CPAM de l'Aisne**. Il est également le siège du **Point d'Accès au Droit**, labellisé le 2 décembre 2019 par le **Tribunal Judiciaire de Laon**.

Avec **deux agents municipaux** spécifiquement formés et mis à sa disposition, l'**Espace France Services** propose une **aide et un accompagnement personnalisé pour toutes les démarches administratives en ligne**.

Outre cette prise en charge, l'EFS regroupe un **bouquet de services**, avec, au total, pas moins de **21 permanences physiques**. Les organismes en charge de la **protection sociale** (CPAM, mutuelles Just et MGEN) y côtoient ceux **chargés de la retraite** (CARSAT, Caisses de retraite complémentaire) ou encore de l'**aide au logement** (SOLIHA). Le **Point d'Accès au Droit** accueille, notamment, les permanences de **France Victimes**, de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, du **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**, du **Service Judiciaire de Contrôle et d'Enquête**, ainsi que les **audiences délocalisées du Délégué du Procureur de la République**.

En 2023, **4 578 usagers** ont été reçus dans les locaux de l'Espace France Services.

Sur le plan budgétaire, le montant prévisionnel des **dépenses de fonctionnement de l'EFS** s'établit à **77 500 €** (dont **63 000 €** pour les frais de personnel et **14 500 €** pour les frais généraux), tandis que les **recettes de fonctionnement** s'appuient sur une **subvention de l'État (35 000 €)**, les **loyers versés par la CPAM de l'Aisne (3 800 €)** et la **participation de la Ville**, à hauteur de **38 700 €**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Agence postale communale : une relocalisation sur le quartier de gare

En raison de sa **fermeture temporaire** pendant six semaines, **l'Agence postale communale** a connu, cette année, une **diminution de son activité**, avec néanmoins **4 263 personnes reçues** contre **5 140 en 2022**. Cette **fréquentation encore élevée** démontre toute **l'utilité de ce service public de proximité**, notamment pour les habitants du haut de la ville.

La Municipalité souhaite donc **maintenir cette agence communale**, tout en modernisant **les conditions d'accueil du public** et en **garantissant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite**.

À cette fin, elle a sollicité **l'OPH de l'Aisne** afin que **l'installation de l'Agence postale** soit intégrée au **projet de réhabilitation de l'ancien Buffet de la gare**.

La SNCF a confirmé à **l'OPH de l'Aisne** sa décision de lui céder l'immeuble concerné pour la réalisation de ce projet.

Maison de santé transfrontalière : faciliter l'accès aux soins

Compétente en la matière depuis 2018, la **Communauté de communes des Trois-Rivières** a en charge la gestion de la **Maison de Santé transfrontalière**, dont la création relève de la nécessité, non seulement de **renforcer et structurer l'offre de soins**, mais également, de mieux **coordonner la médecine hospitalière et la médecine de ville**.

À cet effet, labellisé « **Ville-Hôpital** », le projet de santé de cette structure poursuit **plusieurs objectifs** : **éviter l'isolement des médecins généralistes et des spécialistes**, **favoriser les échanges entre les différents praticiens** ; **privilégier l'installation de nouveaux professionnels de santé**, grâce à la mise à disposition de locaux adaptés à l'exercice de leur profession ; **renforcer l'exercice de la médecine de ville** par la mutualisation de certains moyens (secrétariat, locaux...) et la **coordination entre professionnels** ; assurer des **consultations de spécialistes belges** du **CHU de Charleroi** et du **Centre de santé des Fagnes** ; **améliorer la prise en charge des patients** grâce à une meilleure **coordination des soins** médicaux et paramédicaux, hospitaliers et de ville et **favoriser l'accueil des étudiants en médecine** en leur proposant un hébergement de qualité durant leurs périodes de stage.

Sur le plan immobilier, la **Maison de santé** dispose d'une surface de **1350 m²** et d'emplacements de stationnements. Elle comprend un **accueil**, des **salles d'attente**, des **cellules** réservées aux professionnels de santé, une salle réservée à la **kinésithérapie**, un **bloc sanitaire**, des **locaux réservés au personnel**, un **local d'archives** et des **hébergements**.

Ouverte en 2023, la **Maison de Santé Transfrontalière** accueille, à ce jour, les **dix infirmières du centre infirmier Rassenfosse**, une **pédicure-podologue**, un **kinésithérapeute**, un **ostéopathe** et deux **sage-femmes**. Des **consultations avancées de médecins belges** feront l'objet d'une convention.

6) ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Non seulement chargée de l'entretien des locaux scolaires du premier degré, de l'organisation de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs, des Temps d'Activités Péri-éducatifs, depuis le 1^{er} juin 2023, la Municipalité est désormais investie, du Service Public de la Petite Enfance, en sa qualité de collectivité organisatrice de l'offre d'accueil.

Dans ce contexte, elle continue à faire de l'éducation sa priorité, à tous les âges de la vie. La modernisation des écoles, l'amélioration de la prise en charge des enfants accueillis à la Maison de la Petite Enfance, avec la fourniture gratuite des repas et des couches, le renouvellement du Projet éducatif de territoire privilégiant le seul intérêt de l'enfant, la volonté de pérenniser le succès du Campus universitaire connecté, l'engagement d'un projet partagé sur l'accompagnement de la parentalité, constituent les principaux enjeux de l'année.

Travaux scolaires : le programme 2024

Depuis 1995, chaque année, outre les multiples interventions liées à la maintenance des locaux et des équipements scolaires, la Municipalité engage un programme d'investissement et de modernisation de ses dix écoles maternelles et élémentaires.

En 2023, ces travaux ont permis l'aménagement des locaux de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autiste de l'école Charles Clément, la rénovation d'une toiture sur cette même école, la réfection de la salle d'activités de l'école maternelle Jean Zay, ainsi que la réfection complète de la toiture de l'école maternelle du Champ Roland.

Cette année, les travaux de rénovation énergétique porteront, à hauteur de 85 695 € HT, sur la réfection et l'isolation de toitures des écoles Charles Clément, des Promenades et Jean Jaurès primaire, et à hauteur de 109 358 € HT, sur le remplacement de menuiseries extérieures des écoles Charles Clément et des Promenades.

Ce nouveau programme, dont le coût global est estimé à 195 053 € HT, fait appel aux subventions de l'État, à hauteur de 50 %, au titre du « Fonds Vert », et du Département de l'Aisne, à hauteur de 30 %, au titre du dispositif « Aisne Partenariat Investissement ».

Restauration scolaire : malgré l'inflation, maintenir la qualité et l'accessibilité

Dans un contexte économique marqué, non seulement par une forte inflation, touchant particulièrement les prix des denrées alimentaires, mais également par une crise agricole, révélant la nécessité de soutenir les producteurs locaux, il importe que le service public de la restauration scolaire demeure à la hauteur des enjeux : d'une part, en garantissant l'accessibilité des tarifs à toutes les familles, et, d'autre part, en maintenant la qualité des repas et le recours aux circuits courts.

En l'occurrence, depuis le 1^{er} novembre 2021, afin que les familles les plus modestes bénéficient du service le plus large, la Municipalité applique une tarification sociale, permettant, notamment, de servir des repas à un euro, en école maternelle et élémentaire, pour toutes les familles dont le quotient familial est inférieur à 480 € par mois. Tout en précisant que, fixés en fonction des revenus, les tarifs maximums du déjeuner ne dépassent pas 2,80 € en maternelle et 3,70 € en élémentaire.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

En outre, depuis février 2023, dans **toutes les écoles maternelles** de la ville, la Municipalité assure le **service gratuit du petit déjeuner**. **52 250 petits déjeuners** ont ainsi été servis en 2023. Sur le plan qualitatif, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « **EGALIM** », le **recours aux circuits courts, aux produits frais et aux producteurs locaux** demeure une priorité du service municipal. En 2023, de **nouveaux partenariats** ont été mis en œuvre avec des **producteurs locaux**, pour l'approvisionnement en **fruits et légumes, œufs bio, lait, fromages et glaces**. **37 %** des matières premières utilisées sont constitués de produits durables ou biologiques.

L'organisation dans les restaurants scolaires de **nouvelles opérations sur la découverte des saveurs** (bar à glaces bio, opération « œufs à la coque », repas végétariens « maison », desserts traditionnels « maison ») contribue, également, à **développer le goût des enfants** et à **valoriser les produits de qualité**.

Fort de cette dynamique, d'année en année, la restauration scolaire a pris une **dimension intercommunale**. En 2023, elle a produit **96 134 repas (+ 3,99 %)**, dont **48 219 repas** servis dans les **10 restaurants scolaires hirsonnais (+ 3,84 %)**, **37 792 repas** portés dans **13 écoles de communes extérieures (+2,21 %)**, et **10 123** pour les **accueils de loisirs (+25,39 %)**.

Renouvellement du Projet éducatif de territoire : l'intérêt de l'enfant, comme enjeu

Retenue à Hirson depuis 2013, l'**organisation du temps scolaire** sur la base de **quatre jours et demi de classe par semaine** poursuit un **objectif principal** : mieux prendre en considération les **rythmes de vie et d'apprentissage des enfants** afin de mieux assurer leur **réussite éducative**.

Cette organisation a pour corollaire la mise en œuvre des **Temps d'activités péri-éducatifs**, prévus, dans chaque classe maternelle et élémentaire, de 15h à 16h30, **deux fois par semaine**. Dispensées à **titre gratuit et non obligatoire**, ces **activités d'éveil et de découverte** mobilisent **45 animateurs municipaux**. En 2023, **408 enfants** des écoles publiques maternelles et élémentaires de la ville bénéficient des TAP, soit un **taux de participation de 60,26 %**.

Sur le plan budgétaire, en 2023, après déduction des **aides de l'État**, au titre du **Fonds de Soutien aux Activités Périscolaires**, et de la **CAF de l'Aisne**, au titre de la **Convention Territoriale Globale**, le **coût résiduel** à la charge de la Ville de cette organisation du temps scolaire s'établit à **59 116 €**.

Par ailleurs, chaque école dispose d'un **accueil municipal périscolaire**, ouvert de 7h30 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 19h. En 2023, **151 enfants** en ont bénéficié avec **21 547 heures d'accueil réalisées**.

Maison de la Petite Enfance : la fourniture des repas et des couches dès la rentrée 2024

Dotée d'un **service multi-accueil de 25 places**, d'un **Relais de la Petite Enfance**, chargé d'animer le **réseau des assistantes maternelles**, et d'un **Lieu d'Accueil Enfants/Parents**, la **Maison de la Petite Enfance** accueille les enfants de moins de six ans **du lundi au vendredi**, de 7H30 à 18h30, sans interruption, soit une amplitude de **11 heures par jour** pour un total de **55 heures hebdomadaires**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Depuis 2017, labellisé « **Crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle** » (AVIP), le service du **multi-accueil** réserve des places pour les enfants dont les parents sont engagés dans une **démarche d'insertion professionnelle** et ayant besoin d'un mode de garde. Par ailleurs, l'accueil d'**enfants en situation de handicap** est également assuré, en relation avec le **Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)**. En 2023, le **service multi-accueil** a pris en charge **96 enfants**, pour un total de **34 700 heures** réalisées. Soit une **progression de 5,66 %**.

Sur le plan budgétaire, pour la gestion de la Maison de la Petite Enfance, outre les financements accordés par la **CAF de l'Aisne**, au titre de la **prestation de service « Accueil du jeune enfant »** et de la **Convention Territoriale Globale**, le Centre Social et d'Animation Culturelle perçoit une **subvention annuelle de la Ville de 107 740 €**.

Dès la rentrée 2024, les **enfants accueillis** bénéficieront, à **titre gratuit**, du **service des repas et des goûters**, préparés et acheminés par le **Pôle de restauration municipale**. Sans augmentation des tarifs pour les familles, la **fourniture des couches et des produits d'hygiène** sera également assurée pour tous les enfants accueillis.

La mise en œuvre de ce **nouveau service** nécessitera l'aménagement et l'équipement d'un **espace de restauration spécifique** au sein du multi-accueil, ainsi que la signature d'une nouvelle **convention de prestation** entre le **Centre Social et d'Animation Culturelle** et la Ville.

Cette opération, dont le coût est estimé à **35 440 € HT** en investissement et **63 000 € par an** en fonctionnement, bénéficie du **soutien de l'État** et de la **CAF de l'Aisne**, à hauteur de **80 % pendant 3 années**, au titre du **Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance**.

Maison de la Parentalité : un projet partagé avec les acteurs éducatifs et sociaux

Face aux **difficultés d'ordre éducatif** identifiées dans les **établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance**, mais également dans les **services sanitaires et sociaux**, face à l'éclatement des **cellules familiales** et à la complexité des **relations parents-enfants**, l'**accompagnement des familles dans leur fonction parentale** préoccupe et mobilise autant les services du **Centre Social et d'Animation Culturelle** que les **services municipaux**.

Du **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** de la **Maison de la Petite Enfance** au secteur « **Adolescents** » du Centre Social, de l'**accueil municipal périscolaire** à la restauration scolaire, la **question de la parentalité** apparaît à chaque étape de la **prise en charge des enfants et des adolescents**.

Proposer, dans un **lieu neutre et facilement accessible**, une **écoute adaptée**, un **accompagnement personnalisé**, des **temps d'échanges et de rencontres** entre parents ou avec des professionnels, tels sont les objectifs d'une **Maison de la Parentalité**.

Cette année, en concertation avec les services de la **Caisse d'Allocations Familiales**, en particulier le **Réseau d'Écoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents (REAPP)**, en coordination avec les **acteurs éducatifs, sanitaires et sociaux**, la Ville et le Centre Social et d'Animation Culturelle engageront donc une réflexion commune quant à l'ouverture d'un **nouveau lieu d'accueil dédié au soutien de la fonction parentale**.

Campus connecté : pour la réussite des études supérieures

Ouvert en septembre 2021, à l'initiative de la **Municipalité**, dans le cadre d'un **appel à projets national** diffusé par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** et la **Banque des Territoires**, le **Campus universitaire connecté d'Hirson** accueille des étudiants dans l'impossibilité de poursuivre leurs **études** dans les universités ou les autres établissements d'enseignement supérieur.

De **11 en 2021**, l'effectif des étudiants accueillis est passé à **17 en 2022** et **19 en 2023**. Outre cette **évolution positive**, l'excellent **taux de réussite aux examens** mérite également d'être souligné : depuis son ouverture, **87,5 %** des étudiants présentés aux examens ont validé leur année de formation. L'efficacité de l'**accompagnement éducatif proposé pour chaque étudiant**, l'attention portée à la **vie du collectif** et la **qualité des locaux** mis à disposition constituent les **principaux atouts** du Campus hironnais.

De ce fait considéré comme le **plus performant parmi les sept ouverts dans les Hauts-de-France**, et sans doute parmi les meilleurs des **89 campus connectés de France**, le Campus d'Hirson repose sur un partenariat établi, par convention, entre la **Ville d'Hirson**, le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, la **Banque des Territoires**, le **Centre d'Information et d'Orientation de Laon-Hirson**, la **Communauté de Communes des Trois-Rivières** (pour la mise à disposition des locaux), l'**Université Technologique de Compiègne**, en qualité d'université partenaire, et des **associés** comme la **Mission Locale pour l'Emploi**, la **Maison des Entreprises de Thiérache et de la Serre (METS)** et la **Maison de l'Europe de la Grande Thiérache**.

Sur le plan financier, le **budget annuel de fonctionnement** du Campus connecté est estimé à **70 697 €**, dont **17 843 €** à la charge de la **Communauté de communes des Trois-Rivières**, pour la mise à disposition des locaux, et **52 854 €** à la charge de la **Ville d'Hirson**, pour les frais d'encadrement et de fonctionnement. En contrepartie, la **Banque des Territoires** accorde à la **Ville**, sur une **durée de cinq ans**, un **financement annuel de 50 000 €**, ainsi que **10 000 €** à l'université partenaire.

Cette année, un **bilan intermédiaire** du Campus connecté sera soumis au **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** et à la **Banque des territoires**, abordant notamment, les conditions possibles de **pérennisation de l'expérimentation** au-delà de la période de financement par l'État.

Hirson « Ville amie des enfants » : un triple anniversaire en 2024

À Hirson, 2024 célèbrera un **triple anniversaire** pour les **Droits de l'Enfant** : les **60 ans** de la création du **Comité français de l'UNICEF**, créé en 1964, les **35 ans** de la **Convention internationale des Droits de l'Enfant**, ratifiée le 20 novembre 1989 par l'**Organisation des Nations Unies**, ainsi que les **20 ans** du label « **Ville Amie des Enfants** », obtenu par la Ville d'Hirson en 2004, faisant ainsi de la commune l'une des **premières parmi les 300 villes de France** à intégrer ce **réseau international de protection de l'enfance**.

Par son engagement aux côtés de l'**UNICEF**, la **Municipalité** entend donc continuer à **promouvoir** et à **faire respecter les droits des enfants**, tels qu'ils sont énoncés dans la **Convention internationale** adoptée par les **Nations Unies**.

À ce titre, son plan d'action **2020-2026**, repose sur **cinq engagements** comprenant le **bien-être**, la **non-discrimination**, l'**éducation**, la **participation** et la **sensibilisation aux droits** des 0/18 ans.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Comme chaque année, l'organisation du « Défi de l'eau » et la commémoration de la Journée internationale des Droits de l'Enfant, célébrant la ratification par chaque pays de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, constitueront des moments forts du partenariat entre l'UNICEF et la Municipalité.

7) ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET VIE SPORTIVE

Avec non seulement 1 973 licenciés dans les 21 clubs sportifs de l'Office municipal des Sports, mais également 2 367 élèves et étudiants inscrits dans les différents établissements scolaires des premier et second degré, Hirson se doit de maintenir et développer des équipements de qualité.

Cet effort municipal, tout comme le soutien apporté quotidiennement aux clubs, conditionne, également, la possibilité d'organiser des manifestations d'intérêt régional, voire national ou international, confirmant autant l'attractivité que la vitalité sportive hirsonnaise.

Cette année, les investissements porteront, notamment, sur la salle de la Tannerie, le parcours de santé de Blangy et le gymnase Dropsy.

Enfin, avec la mobilisation des accueils de loisirs, des maisons de quartiers et de l'Office municipal des Sports, Hirson s'inscrit naturellement dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Salle de la Tannerie : une dernière phase de rénovation

Dojo, salle de boxe et de danse, la salle de la Tannerie bénéficie d'un programme pluriannuel de rénovation. En 2022, en concertation avec les utilisateurs, un **réaménagement des espaces** a été réalisé avec, à la clé, **l'installation du dojo au rez-de-chaussée et du club de boxe à l'étage.**

En outre, un **programme de rénovation énergétique** a été engagé. En **première phase**, il s'est traduit, en 2023, par le **changement d'une partie des menuiseries extérieures, la réfection de la toiture terrasse et la pose de panneaux photovoltaïques**, pour un montant de **78 611 € HT**, financé par l'État, à hauteur de **60 %**. Cette année, une **seconde phase** est programmée avec le **changement des dernières menuiseries, l'isolation extérieure du bâtiment et la réalisation d'une fresque sur le pignon du bâtiment**, pour un **coût prévisionnel global de 334 020 € HT**, financé à hauteur de **50 %** par l'État, au titre de la DETR, et **20 %** par le Département au titre du dispositif Aisne Partenariat Investissement.

Blangy : réfection du Parcours de santé

Tracé depuis 1999 sur le **chemin forestier** menant à l'**entrée de Blangy, le Parcours de santé** n'est aujourd'hui plus praticable. En partenariat avec l'**Office National des Forêts**, sa **rénovation** est donc programmée afin d'améliorer, non seulement, **l'accueil du public**, mais, également, la **préservation des espaces naturels**. Sont prévues, à ce titre, la **pose de quinze panneaux d'utilisation d'exercice d'échauffement et l'installation de dix agrès.**

Cette opération, dont le **coût global** est estimé à **17 147 € HT**, bénéficie d'une subvention de l'État, à hauteur de **60 %**, au titre de la DETR.

Gymnase Dropsy : la rénovation du terrain multisports

Utilisé par les **clubs sportifs de la ville**, au premier rang desquels le **futsal**, le **badminton** et l'**athlétisme**, tant pour les **entraînements** que pour les **tournois et compétitions**, et par les **887 lycéens de la cité scolaire Joliot-Curie**, dans le cadre des **cours d'éducation physique et sportive** et de l'**UNSS**, le **gymnase Dropsy** accueille également la **pratique de multiples disciplines** telles que le **handball**, le **basket**, le **volley**, le **hockey**, le **tennis** et le **tennis de table**.

Dégradé et devenu **difficilement praticable**, la rénovation du **revêtement de sol** et du **marquage des terrains** du gymnase s'impose aujourd'hui. Cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à **107 746 € HT**, bénéficiera des soutiens de l'**État**, à hauteur de **60 %**, au titre de la **DETR** ou de la **DSIL**, et du **Département**, à hauteur de **20 %**, au titre du dispositif **Aisne Partenariat Investissement**.

Office Municipal des Sports : un soutien réaffirmé aux clubs

Après l'adhésion effective du **Tennis club Buire-Hirson** et du **club de danse « Vital 2000 »**, l'**Office Municipal des Sports** compte désormais **21 associations adhérentes** et donc, logiquement, un **nombre de licenciés en progression**, passé de **1 493** en 2021 à **1 795** en 2022 et **1 973 licenciés** l'an dernier.

Afin de **faciliter la pratique sportive**, la Municipalité accorde aux clubs, non seulement un **soutien financier**, par le biais de la **subvention annuelle de 75 547 €** allouée à l'**Office Municipal des Sports**, mais également le **soutien logistique des Services techniques et du Service des Sports**, tant pour l'**organisation des manifestations** que pour l'**entretien permanent des stades, gymnases, salles et divers équipements**.

Organisée cette année le 1^{er} décembre par la **Ville** et l'**Office Municipal des Sports**, la **remise des Trophées du sport** a encore permis de **valoriser la pratique du sport** et de mettre à l'honneur **42 sportifs ou bénévoles** participant à la **réussite de leur club**, par leurs **performances** et leur **engagement bénévole**.

Hirson à l'heure des Jeux Olympiques

Avec l'organisation, du 26 juillet au 11 août, des **Jeux Olympiques**, et du 28 août au 8 septembre, des **Jeux Paralympiques**, 2024 connaîtra une **activité sportive particulièrement exceptionnelle**. **Ville sportive**, Hirson organise déjà chaque année de **nombreux rendez-vous sportifs**.

2023 fut, d'ailleurs, encore ainsi **riche en événements**. Outre l'**inauguration du stade Léo Lagrange rénové**, le 15 juillet, l'organisation des finales de la **Coupe de l'Aisne de football** le 27 mai, avec la présence de **Luis Fernandez**, l'**inauguration des trois courts extérieurs de tennis rénovés** le 14 octobre, de nombreux **rendez-vous sportifs** ont été également organisés.

Ils seront tous **reconduits en 2024**, avec notamment, pas moins de **douze manifestations**, parmi lesquelles, le **27^e Meeting international de saut en hauteur**, le 20 janvier ; le « **Parcours du Cœur** », le 7 avril ; le « **Challenge Martin d'athlétisme** », le 20 avril ; le « **Rallye des contes et légendes** », le 12 mai ; la **Course cycliste de la Pentecôte**, le 18 mai ; la **Course cycliste internationale « La Cantonale »**, le 30 juin ; le **Raid VTT des Trois Rivières**, le 27 août ; la **Fête du sport**, les 20 et 21 septembre ; les « **Dix kilomètres d'Hirson** », le 22 septembre ; la **Coupe départementale des ceintures noires de judo**, le 11 novembre ; les **Trophées de l'OMS**, le 29 novembre ; le **Cross de Blangy** le 8 décembre.

En cette **année olympique**, la **pratique sportive** sera également mise à l'honneur dans le cadre du label « **Terre de jeux** » obtenu par la Ville et dans le cadre de l'action « **Nos quartiers d'été** ».

Les **enfants accueillis** dans les **Temps d'Activités Péri-éducatifs** et les **accueils de loisirs**, organisés par les **Francas** et le **Centre Social et d'Animation Culturelle**, seront invités à participer à des événements sportifs à Lille ou Paris, ainsi qu'au **passage de la flamme olympique** prévu à **Guise** le 17 juillet 2024.

8) ÉQUIPEMENTS CULTURELS, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE

Face à la tentative du repli sur soi, face au risque d'hégémonie de la place des écrans dans la vie quotidienne, garantir l'accessibilité d'équipements culturels de proximité et l'organisation d'une saison culturelle éclectique constitue plus que jamais, pour la Municipalité, un enjeu majeur de cohésion sociale et de bien-être.

D'année en année élargie aux territoires voisins et à de nouveaux publics, la saison culturelle transfrontalière confirme son succès et son attractivité.

En amont, dès le plus jeune âge, favoriser la lecture publique, l'éducation artistique, la découverte du patrimoine, l'accès à la culture cinématographique, demeure indispensable. C'est pourquoi, la Municipalité continue à soutenir et accompagner les actions de la Médiathèque, du Conservatoire de musique et des Caves à musique, de la Micro-Folie et du cinéma Sonhir, et plus généralement, des 63 associations hirsonnaises contribuant à l'organisation des manifestations culturelles et festives.

Lecture publique : le dynamisme confirmé de la Médiathèque

Alors que, selon une étude du **Ministère de l'éducation** publiée en juin 2023, **10 % des jeunes Français** sont « **en difficulté de lecture** », et que parmi ceux-ci, près de la moitié sont en **situation d'illettrisme**, l'utilité du **Plan de développement de la lecture publique**, initié par la Municipalité depuis 2017, prend toute sa mesure.

En 2023, **135 nouvelles inscriptions** ont été enregistrées à la **Médiathèque**. Avec **745 lecteurs inscrits** et **6 537 prêts de livres** réalisés, l'équipe de la médiathèque réussit, d'année en année, à **multiplier les rendez-vous** auprès de tous les publics.

Entre les **cafés littéraires**, les **séances de « l'Heure du conte »**, les **rencontres intergénérationnelles**, les **accueils des enfants des écoles**, des **TAP**, des **accueils de loisirs**, du **Centre maternel**, du **collège Cobast**, du **lycée Joliot-Curie**, le **portage de livres à domicile**, pas moins de **2 647 personnes** bénéficient des actions de la Médiathèque. Sans oublier le succès du deuxième **Salon du Livre**, organisé, du 26 au 30 septembre, avec **25 auteurs présents** le samedi 30, et, au total, **1 763 personnes reçues** sur les cinq jours.

Micro-Folie : l'élargissement des publics, au-delà de la frontière

Intégrée au **réseau international** créé et animé par l'**établissement public culturel de La Villette**, la **Micro-Folie d'Hirson** constitue un **musée numérique**, principalement axé sur la découverte du patrimoine des **musées nationaux et internationaux**. Elle propose, également, un **espace de réalité virtuelle**.

Depuis son ouverture en 2019, d'année en année, la fréquentation du public s'accroît. Le **musée numérique** a ainsi accueilli **1 901 visiteurs** en 2022 et **2 137** en 2023. Outil à la fois **éducatif et ludique**, cet équipement culturel concourt à **l'éducation artistique** de tous les publics.

Cette année, **l'expérience de la Micro-Folie d'Hirson** sera partagée, par l'organisation d'animations délocalisées, avec les **trois centres culturels** de la **Botte du Hainaut, Chimay, Momignies** et **Sivry-Rance**.

Sonhir : adapter le soutien municipal aux besoins

Sur le plan national, depuis la **crise sanitaire des années 2020 et 2021** et son impact sur les comportements des publics, les cinémas n'ont jamais retrouvé leur **taux de fréquentation antérieur**. Entre 2018 et 2022, le nombre d'entrées dans les salles obscures est ainsi passé de **201 millions à 152 millions**, soit une diminution de **24,37 %**.

Non seulement impacté par cette **crise nationale**, mais également, depuis le 1^{er} juin 2022, par la **réouverture du cinéma de Fourmies**, le « **Sonhir** » a connu, depuis 2022, une forte **baisse de sa fréquentation**. De **76 002 entrées en 2018**, il est passé **47 603 entrées en 2022 (-37,36 %)**, bien loin du **record de fréquentation** atteint en 2019, avec **82 896 entrées**.

Néanmoins, en **2023**, avec **59 870 entrées** enregistrées, soit une progression de **25,76 %** par rapport à l'année précédente, le **redressement de l'activité** se confirme, alors même que la **grève des scénaristes de Hollywood** a nettement ralenti la **production** et la **diffusion des films américains**.

Dans ce contexte, en 2023, la Municipalité adapte son aide à **l'évolution des besoins du cinéma municipal**. Le **soutien financier de 110 000 € accordé en 2023** sera donc nécessairement reconduit, au minimum à la même hauteur, dans le cadre du **budget primitif 2024**.

Conservatoire de musique : un premier « Festival de la Voix »

Depuis la rentrée 2023, le **Conservatoire municipal de musique** accueille un **effectif encore en progression**, avec **13 professeurs** et **146 élèves**, âgés de 4 à 74 ans, dont **75** résidant à Hirson et **71** dans des communes extérieures.

Douze disciplines instrumentales y sont enseignées, ainsi que des **cours d'expression vocale** et de **formation musicale**. Des **ateliers collectifs** sont également organisés dans le cadre de **l'éveil musical** (pour les enfants âgés de 4 à 6 ans), de **l'orchestre junior**, de **l'atelier jazz** et de **l'atelier « Clarisax »**. Enfin, le Conservatoire dispose d'une **chorale**, **classe de chant ouverte** aux enfants et aux adultes.

En 2024, en partenariat avec **l'Harmonie municipale** et les **Caves à musique**, le Conservatoire organisera, du 17 au 20 juin, la **première édition du Festival de la Voix**, parrainée par **Kit Armstrong**.

Sur le plan budgétaire, en 2023, la Municipalité a consacré au Conservatoire de musique un **budget de fonctionnement de 402 239 €**, auquel s'ajoutent **6 711 €** pour l'acquisition d'instruments et d'équipements.

Saison culturelle transfrontalière : un territoire et un public élargis

Initiée depuis 1997, la **saison culturelle transfrontalière** ne cesse de s'élargir à de **nouveaux territoires**, et donc à de **nouveaux publics**. Après **Anor, Momignies et Trélon**, en 2022, les communes de **Sains-Richaumont** et d'**Any-Martin-Rieux** ont rejoint la programmation transfrontalière. Depuis 2023, la **Communauté de communes Ardennes Thiérache** est, également, devenue un partenaire de ce **projet culturel territorial**.

À Hirson, la **fréquentation du public** continue de s'accroître, passant de **5 533 spectateurs accueillis** lors des **36 spectacles organisés** en 2022, à **6 322 spectateurs** lors des **39 spectacles** de 2023.

En 2023, les **principaux temps forts** de la saison culturelle ont permis d'accueillir, lors du **Festival de Jazz**, du 21 au 26 mars, **Barbara Hendricks, Victor Lazlo et Smaïn** ; lors des **Rencontres Transfrontalières**, du 20 au 28 mai, un **plateau des années 80** et **Olivier de Benoist**, ainsi que, les 10 et 11 juin, le « **Printemps de Kit Armstrong** ».

Cette année, le **premier Festival international de clowns de la Grande Thiérache** fut organisé du 18 au 25 février. Du 19 au 24 mars, le **20^e Festival de Jazz Didier Lockwood**, accueillera, outre des artistes régionaux, **The Amy Winehouse Band, Rhoda Scott et Yvan le Bolloc'h**. Après le **septième printemps musical de Kit Armstrong**, du 20 au 21 avril, les **27^e Rencontres Transfrontalières**, du 11 au 20 mai, mettront, notamment, à l'affiche salle Carpentier, **Christophe Willem, Jeanfi Janssens et Les Stentors**.

1944-2024 : Hirson, commémore les 80 ans de sa Libération

Labellisé « **Mission Libération** » par la « **Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire** » du Ministère des armées, le programme de commémoration de la Libération d'Hirson comprendra, à la fois, des **manifestations festives** et des **expositions mémorielles**.

Le **1^{er} septembre 2024**, en partenariat avec l'association « **Thiérache Histoire Vivante** », avec la présence de **véhicules anciens** et de **soldats en costumes** d'époque, un **défilé** sera organisé dans les rues d'Hirson. Un **hommage solennel** sera organisé sur la **place Victor Hugo**, suivi d'un **bal public** organisé dans des conditions similaires à celles de la Libération.

Du **26 août au 8 septembre**, en partenariat avec « **Le Souvenir Français** », une **exposition** évoquant la **Seconde Guerre mondiale à Hirson et sur le territoire** sera organisée galerie Gilbert Arduin.

Hirson : ville ouverte et ville frontalière

Frontalière, jumelée avec **Schramberg** et **Marcinelle** depuis 1958, et avec **Königsee** depuis 1964, Hirson est historiquement attachée à poursuivre et à développer ses **liens transfrontaliers**. D'année en année, les **relations amicales** avec les villes jumelées se manifestent donc, notamment, à travers des visites lors des **cérémonies patriotiques**, des **fêtes locales**, des **échanges scolaires** ou encore des **rencontres sportives**.

En 2023, la Municipalité a reçu, le 27 mai, lors des fêtes de Pentecôte, la **délégation allemande de Schramberg**, conduite par **Dorothee Eisenlohr, Maire de Schramberg**.

Cette année, le **11 février**, une **délégation hirsonnaise**, composée d'élus et de membres de l'Harmonie municipale, a participé au **carnaval de Schramberg**. Les délégations allemandes des villes jumelées participeront, à nouveau, aux **fêtes de Pentecôte**.

Vie associative : un soutien municipal réaffirmé

Le **dynamisme de la vie associative** constitue, de toute évidence, un **vecteur de développement et d'attractivité** de la ville. Qu'il s'agisse des **associations sportives, culturelles, d'éducation populaire, de solidarité, de protection de l'environnement, de mémoire**, grâce à **l'engagement de ses bénévoles**, chacune des **63 associations hirsonnaises** bénéficiaires d'une subvention municipale, contribue à **faire vivre la cité**.

Pour les soutenir et les accompagner dans la **mise en œuvre de leurs projets**, au-delà de son **soutien administratif et technique**, et le cas échéant, de la **mise à disposition de locaux et d'équipements**, la Municipalité leur a encore consacré, en 2023, **542 690 € de subventions**.

À ces contributions municipales s'ajoutent les **financements** obtenus grâce au **Contrat de ville**, soit **89 000 € de l'État**, **20 018 € de la Région** et **10 500 € des bailleurs sociaux** (OPH de l'Aisne et « Clésence »).

D'ailleurs, au titre du **nouveau Contrat de ville**, à partir de 2024, en partenariat avec l'**OPH de l'Aisne**, de nouveaux **Locaux Collectifs Résidentiels (LCR)** seront mis à la disposition du tissu associatif sur les quartiers de **Blangy** et de la **ZAC Le Taillis**.

9) PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

*Depuis 25 années, le **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**, anime et coordonne sur **Buire, Saint-Michel et Hirson**, les multiples actions de lutte contre la délinquance. Là encore, la **proximité des actions engagées**, notamment à partir des **maisons de quartier**, et la **connaissance des publics par les différents intervenants** constituent de réels atouts.*

*Il n'en demeure pas moins que, face à l'évolution des comportements délinquants, dont notamment, la **progression des violences intrafamiliales**, le renfort attendu des **forces de gendarmerie**, tout comme la poursuite du **déploiement de la vidéoprotection**, s'avèrent nécessaires.*

*2024 permettra, également, d'engager, sur les quartiers aux périmètres élargis « **Champ-Roland et bords de l'Oise** » et « **Gare et Verrerie** », le **nouveau Contrat de ville « Engagement Quartiers 2030** », dont la signature sera effective le 19 mars.*

Prévention de la délinquance : le programme d'actions du CISPD

Réunie le 14 juin 2023, l'**assemblée plénière** du **Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** de Buire, Hirson et Saint-Michel a adopté son programme d'actions 2023, comportant **six axes d'intervention** et **34 actions** dont **4 nouvelles**.

La **prévention de la délinquance juvénile** et l'**accompagnement des familles** s'appuie principalement sur les interventions des gendarmes de la **Maison de la prévention et de la protection des familles de l'Aisne**, des travailleurs sociaux du **Centre Social et d'Animation Culturelle (CSAC)** pour l'**accompagnement du public primo-arrivant**, ainsi que des animateurs des **Francas** et de la ville pour le dispositif « **Nos quartiers d'été** ».

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

La **prévention de la récidive** implique notamment les services de la Justice, avec l'organisation des **audiences délocalisées** à Hirson du **Délégué du Procureur de la République**, le développement des **mesures alternatives aux poursuites pénales** mises en œuvre par la **Protection Judiciaire de la Jeunesse**, les **mesures de suivi** prises en charge par le **Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**, ainsi que le **Rappel à l'Ordre** prononcé par le Maire.

La **prévention des violences faites aux femmes et intra-familiales**, ainsi que l'**aide aux victimes** sont prises en charge par les permanences de « **France Victimes 02** » et l'**action du réseau local de lutte contre les violences conjugales** animé par le CCAS.

La **tranquillité publique** mobilise, au-delà des **forces de Gendarmerie**, une **brigade de surveillance équestre**, déployée en juillet et août, les **interventions de l'agent de médiation sociale**, appuyé par la **médiatrice « santé »**. Une « **cellule de veille sécurité** » permet, entre autres, de **coordonner l'ensemble des intervenants**. Un **arrêté municipal** interdisant la **consommation d'alcool sur la voie publique** au cours de la période estivale, complète ces dispositifs.

La **lutte contre les addictions et la promotion de la sécurité routière** passent par les interventions, principalement dans les établissements scolaires, des gendarmes de la **Maison de prévention et de protection des familles de l'Aisne** et du **Formateur Relais Anti-Drogues (FRAD)**, l'organisation d'une journée « **sécurité routière** » auprès des lycéens, les interventions du **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie 02 (CSAPA)**, les permanences du **Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)**, l'organisation de **séances de théâtre interactives sur l'utilisation abusive des écrans**.

Enfin, la **prévention des discriminations et de la radicalisation** est organisée avec une sensibilisation des **scolaires du second degré et des familles**, par le biais de **deux journées de théâtre interactif sur les dérives sectaires** salle de l'Eden, ainsi que l'organisation de **temps d'échanges, en lien avec le CSAC**.

Sur le plan budgétaire, le coût global de ce programme s'est élevé à **274 884 €**. Après déduction des **subventions et participations** obtenues auprès de l'**État**, de la **Région** et d'**autres financeurs** (CAF, participations des usagers...), les **participations des communes** s'élèvent, sur l'année 2023, à **99 364 €** pour Hirson, **32 471 €** pour Saint-Michel et **6 494 €** pour Buire.

En cours de préparation, le **Programme Local de Prévention de la Délinquance 2024**, sera soumis, en juin, à l'**assemblée plénière du CISPD** et au **Conseil municipal**, sur la base d'axes d'intervention et d'enveloppes budgétaires identiques.

L'augmentation attendue des forces de sécurité

Compte tenu des sept départs et six arrivées enregistrés l'année passée, la **brigade territoriale autonome de gendarmerie d'Hirson** dispose aujourd'hui d'un effectif de **30 gendarmes**.

En 2023, avec **près de 2 000 interventions** et **2 500 procédures** entamées, dont **345 gardes à vue**, cette brigade a fait face à l'**augmentation globale de 20 % des actes de délinquance**, dont, notamment, en matière d'**atteintes à l'intégrité physique**, en particulier lors des **séparations conjugales**, et de **menaces enregistrées dans le cadre scolaire**. Par contre, les **cambriolages** enregistrent une **diminution de l'ordre de 15 %**.

Dans ce contexte, l'ouverture annoncée de la **brigade d'Aubenton**, l'arrivée à Hirson, officialisée le 15 décembre 2023, de la **Brigade motorisée (BMO)**, ainsi que la création attendue d'une **unité spécialisée sur les violences intrafamiliales** constituent les **principaux enjeux de l'évolution** actuelle des forces de sécurité.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Pour rappel, la Municipalité contribue, elle aussi, à ces efforts. D'une part, dans le cadre d'une **convention de partenariat** signée en 2022 entre le **Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Aisne**, la **Direction Départementale des Finances Publiques** et la **Ville d'Hirson**, elle assurera la **construction de trois garages** sur le site du **Centre des Finances Publiques d'Hirson**, 2, rue Salvador Allende, où s'installera le **Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG)**.

D'autre part, elle aménagera **six logements locatifs** destinés aux familles de gendarmes, dans les **locaux de l'ex-résidence du Val d'Oise**.

Vidéoprotection : poursuivre la sécurisation de l'espace public

En 2023, le **Centre de Supervision Urbaine (CSU)** du dispositif de vidéoprotection a reçu **112 réquisitions judiciaires**, contre **64** l'année précédente.

Disposant aujourd'hui de **21 caméras**, ce **service public** poursuit son déploiement. **Sept nouvelles caméras** seront installées et la **sécurisation de trois branchements électriques du réseau** sera également réalisée.

Cette opération, dont le coût prévisionnel s'élève à **110 372 HT**, bénéficie de **subventions de l'État**, au titre de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, à hauteur de **55 186 €**, et de la **Région**, à hauteur de **30 000 €**.

Politique de la ville : Hirson dans le nouveau programme « Engagement Quartiers 2030 »

Fixée par le **décret du 29 décembre 2023**, la liste des **quartiers prioritaires éligibles à la politique de la ville**, dans le cadre du nouveau **programme « Engagement Quartiers 2030 »** maintient, parmi les 17 quartiers prioritaires éligibles dans l'Aisne, les **deux quartiers « Champ Roland et bords de l'Oise »** et **« Gare et verrerie »** de la ville d'Hirson.

Cette **éligibilité renouvelée** des deux secteurs hirsonnais est d'autant plus appréciable que le **périmètre du quartier « Champ Roland et bords de l'Oise »** s'élargit à l'**habitat collectif de Blangy** ainsi qu'à l'ensemble des **immeubles de la ZAC Le Taillis**.

Le **prochain Contrat de ville d'Hirson**, prévu pour la **période 2024-2030**, dont la signature est programmée le 19 mars 2024, a pour objectif d'assurer **l'égalité entre les territoires**, de **réduire les écarts de développement** entre les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les autres quartiers, et d'**améliorer les conditions de vie de leurs habitants**.

D'ores et déjà, **treize associations**, principalement locales, ont répondu au **premier appel à manifestation d'intérêt (AMI)**, diffusé pour 2024, et retenant, comme **priorités d'actions**, la **cohésion sociale et le vivre ensemble** ainsi que **l'emploi et la formation**.

Les projets retenus bénéficieront des **financements de l'État**, de la **Région** et des **bailleurs sociaux** (OPH de l'Aisne et « Clésence »), toujours associés au Contrat de ville, au titre de **l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties** dont ils bénéficient pour leurs logements situés en QPV.

10) POLITIQUES CONTRACTUELLES

*L'action municipale s'inscrit forcément dans les politiques décidées aux niveaux **intercommunal, départemental, régional, national, voire européen.***

*Au-delà des **subventions mobilisées sur les crédits de droit commun de l'État (DETR, DSIL, FNADT...), de la Région et du Département, la Municipalité s'attache à intégrer l'ensemble des dispositifs partenariaux mis en œuvre : qu'il s'agisse du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache, du programme « Petites Villes de Demain », de la politique de la ville, du programme régional de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, d'Interreg VI ou encore de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de l'Aisne.***

La dynamique du Pacte SAT 2

Initialement signé le 7 novembre 2018 à **Sars-Poteries**, en présence du **Président de la République**, puis renouvelé le 19 novembre 2021 à **Guise**, pour une nouvelle durée de trois ans, le **Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (SAT)** associe l'État et les principales collectivités territoriales dans l'objectif de **changer le quotidien des 305 000 habitants du territoire concerné.**

Avec **173 millions d'euros** engagés par l'État, **90,9 millions d'euros** par la Région et **5 millions** de **fonds européens** mobilisés, le **Pacte SAT 1 (2018-2021)** enregistre à son actif pas moins de **35 actions**, parmi lesquelles, notamment, la **mise à 2 X 2 voies de la RN2** entre Laon et Maubeuge, le **déploiement des Micro-Folies** et des **Espaces France Services**, la **construction du nouveau centre hospitalier de Maubeuge**, d'un nouveau **commissariat à Aulnoye-Aymeries**, ou encore l'**ouverture du Campus connecté d'Hirson.**

Sur la **période 2022-2024**, le **Pacte SAT 2** poursuit les actions entreprises sur **quatre axes** : **renforcer les infrastructures de transport** (RN2, lignes ferroviaires, covoiturage, bornes électriques, vélo-route) ; **assurer la transition écologique du territoire** (résorption des friches industrielles et urbaines, réseaux de chaleur, développement des écoquartiers, rénovation de l'éclairage public à leds, développement du photovoltaïque, sécurisation de l'alimentation en eau potable) ; **agir pour l'inclusion de tous** (Cité de l'Emploi, économie sociale et solidaire, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, création de places de crèches, lutte contre l'habitat indigne) ; **améliorer l'attractivité du territoire** (projet territorial de santé, projet éducatif global, accès à la culture, valorisation du patrimoine, stratégie culturelle et touristique coordonnée).

Le **Pacte SAT 2** associe également de **nouveaux partenaires**, parmi lesquels, notamment, la **SNCF**, les **bailleurs sociaux**, les **CAF**, la **Fédération des centres sociaux**, la **Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)**, l'**Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)**, les **Agences de l'eau**, l'**Établissement Public Foncier des Hauts-de-France**, **La Poste** et la **Banque des territoires.**

Réuni à Hirson le **6 février 2023**, sous la présidence du **Préfet de région** et du **Président du Conseil régional des Hauts-de-France**, le **Comité de pilotage du Pacte SAT 2** a dressé le bilan de l'année 2022 et examiné les actions prévues en 2023 et 2024.

En l'occurrence, dans le cadre de l'appel à projets du **Fonds de Soutien complémentaire du Pacte SAT 2**, la Ville d'Hirson a déjà obtenu une **subvention de 205 825 €** (au titre de l'enveloppe de l'État) pour la première phase de l'opération concernant la **résorption de friches urbaines et la valorisation des berges de l'Oise** ; une **subvention de 199 270 €** (au titre de l'enveloppe de la Région) pour la création d'un **centre de formation et de logements dans l'ancienne résidence du Val d'Oise.**

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Sont également sollicitées, au titre de l'enveloppe de l'État, une **subvention de 69 885 €** pour la **sécurisation du barrage de Blangy** et une **subvention de 253 975 €** pour la phase 2 de l'opération de **résorption des friches urbaines et la valorisation des berges de l'Oise**.

« Petites Villes de Demain » : l'Opération de Revitalisation du Territoire engagée

Créée par l'article 157 de la loi du **23 novembre 2018** portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « **loi ELAN** », et programmée suite à la signature, le 26 avril 2021, de la Convention d'adhésion au programme « **Petites Villes de Demain** », l'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** a été signée le 6 juillet 2023 entre l'État, la Communauté de Communes des Trois-Rivières, le Conseil Départemental de l'Aisne et la Ville d'Hirson.

Destinée prioritairement à **lutter contre la dévitalisation du centre-ville**, l'ORT s'appuie sur **deux principes** : **développer une approche intercommunale**, notamment pour éviter des contradictions dans les **stratégies urbaines, commerciales et de développement de l'habitat** et **disposer d'un projet d'intervention formalisé** intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales, etc...) et dont la mise en œuvre doit être coordonnée.

L'ORT prend donc en compte l'ensemble des **enjeux de requalification du centre-ville** et, plus particulièrement, la **modernisation du parc de logements et des locaux commerciaux**, la **lutte contre la vacance et l'habitat indigne**, la **réhabilitation de friches urbaines et la valorisation du patrimoine bâti** dans une perspective de **mixité sociale, d'innovation et de développement durable**.

Élaborée en concertation avec les **élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers**, l'ORT décline **cinq axes stratégiques et 23 actions opérationnelles**, permettant de conduire une démarche de transformation à moyen et long termes, destinée à **renforcer les fonctions de centralité**, au bénéfice de la **qualité de vie des habitants**, dans une **trajectoire dynamique, engagée dans la transition écologique**.

« Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » : un million de subventions régionales mobilisées

Depuis 2019, afin de consolider un **maillage territorial** essentiel au **développement économique** et à la **cohésion sociale**, le **Conseil régional des Hauts-de-France** développe une **politique de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs**.

Avec, dans sa **première phase (2019-2022)**, **114 communes lauréates**, puis **148 dans sa seconde phase (2023-2025)**, le dispositif « **Centres-Villes/Centres-Bourgs** » soutient, notamment, les projets concourant à la **redynamisation commerciale et artisanale**.

Exerçant toutes des **fonctions de centralités** (services, commerces, mobilité, loisirs, etc...), les communes concernées, parmi lesquelles toutes celles identifiées « **Petites Villes de Demain** », peuvent mobiliser les **crédits spécifiques d'investissement** de la Région, sur des **projets d'aménagement urbain, de soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services de centres-villes**, et enfin, d'**aide à la finalisation de leurs projets**.

À Hirson, dans sa première phase, le programme « **Centres-Villes/Centre-Bourgs** » a déjà permis de cofinancer la **réalisation du giratoire de la place Victor Hugo**, avec une **subvention obtenue à hauteur de 288 244 € (50 %)**, ainsi qu'un **programme de vitrophanie**, avec une **subvention obtenue de 21 859 € (50 %)**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Dans le cadre de sa **seconde phase**, sont actuellement sollicitées par la Ville une **subvention pour la requalification de l'avenue Mitterrand**, à hauteur de **327 788 € (50 %)**, ainsi qu'une **subvention pour l'opération de résorption des friches et de valorisation des berges de l'Oise**, à hauteur de **362 109 € (33,24 %)**.

Au total, le **programme régional « CV/CB »** permet donc de mobiliser, en faveur de la requalification du centre-ville, **un million d'euros de subventions régionales**.

Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024



Accusé de réception en préfecture
002-210203618-20240314-CM-01-2024-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024